
■ Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2008

1. L'environnement économique et financier en 2008

► Au niveau international, la croissance de l'économie mondiale fléchit à 3 % sensiblement en deçà du rythme de 5 % par an constaté depuis 2004. La crise des marchés financiers qui a débuté en septembre 2007 a pris une dimension systémique en 2008 à la suite de la faillite de Lehmann Brother, du sauvetage d'intervenants majeurs tels les agences Fannie Mae et Freddie Mac, AIG, le premier assureur mondial, l'adossement des banques d'investissement Merrill Lynch, Bear Stearns à d'autres établissements financiers ou aux états français et belge pour Dexia. Face à la montée de défiance entre établissements financiers, les Banques Centrales Américaine et Européenne ont facilité l'accès à la liquidité en élargissant progressivement les collatéraux éligibles donnant accès à ses refinancements pour fluidifier le marché interbancaire. Le renchérissement des prix du crédit a affecté la croissance de l'économie conduisant les états à adopter des plans de soutien du système financier, visant d'une part à réouvrir le marché obligataire par l'ajout de leur garantie de signature à celle des banques émettrices et d'autre part à renforcer les capitaux propres des banques. Les disparités de croissance entre les différentes zones géographiques subsistent. L'Asie est la zone dont le développement économique demeure le plus élevé en 2008. Le taux de croissance à 9.3 % pour 11.9 % en 2007 de la Chine contribue fortement à cette progression. L'économie américaine est entrée en récession au second semestre portant son rythme de croissance à 1.1 % en 2008 pour 2 % en 2007. L'éclatement de la bulle immobilière américaine et la remontée du chômage ont fortement pesé sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. La croissance de la zone Euro est entrée en récession au second trimestre 2008 portant la progression annuelle à 1 % contre 2.6 % en 2007. De nombreux plans de relance de l'économie ont été adoptés par les états pour soutenir les secteurs d'activité les plus touchés par le ralentissement économique mondial du dernier semestre. Les signes de ralentissement de l'économie américaine et le différentiel de taux entre les deux zones ont contribué à la poursuite de la dépréciation du dollar face à l'euro.

Le marché de taux courts a évolué différemment des deux côtés de l'Atlantique. La Banque Centrale Européenne a augmenté de 0.25 % le taux de refinancement pour le porter à 4.25 % en juillet 2008 avant de baisser à 2.5 % au dernier trimestre dès que l'évolution de l'inflation a changé de sens. La moyenne des taux des obligations d'état français à 10 ans s'est établit à 4.24 % sur 2008 contre 4.30 % en 2007. La Réserve Fédérale a baissé le taux des Fed Funds de 4 %, pour le porter à 0.25 % fin 2008.

Le marché de la dette privée a été affecté par l'augmentation des primes de risque qui ont dépassé 2 % pour les sociétés financières en 2008 contre 0.40 % avant crise. Ce mouvement de taux a entraîné la clôture de positions spéculatives générant de forts mouvements de baisse des cours notamment sur le marché des matières premières. Les marchés d'actions ont tous été affectés par la baisse des résultats d'entreprises et les perspectives économiques dégradées au point d'enregistrer pour certains indices des baisses de valorisation record. La performance des marchés actions américaines représentée par le S&P 500 s'est établit à -35 %. Les marchés émergents ont connu une chute de 52 % soit le double de l'évolution de l'indice Topix des actions japonaises. Le marché actions français a enregistré une baisse de 43 %, plaçant la performance de l'indice phare hexagonal en phase avec le marché européen -44 %.

► En France, le rythme de la croissance française s'est infléchi pour atteindre 0.9 % en 2008 contre 2.1 % en 2007. La croissance du produit intérieur brut est en ligne avec la moyenne de l'Union Économique Européenne. La croissance des autres pays de l'Union Économique et Monétaire s'est établit à 1 %, portée par l'investissement qui résiste contrairement à la production industrielle. La croissance française a bénéficié de la solidité de la consommation (+ 1 %), mais a souffert de la baisse de production industrielle et des exportations. Le taux de chômage a poursuivi sa baisse sur 12 mois de 0.6 % pour atteindre 7.3 % en septembre 2008. La tendance du dernier trimestre montre une inflexion +0.1 %

► En Franche-Comté, le taux de chômage s'établissait à 6.9 % en septembre 2008 en baisse de 0.3 %. Le taux de chômage régional demeure plus faible que le chiffre national. Sur un an, l'emploi en Franche-Comté régresse de 0,6 %.

La dégradation de l'emploi industriel s'accroît (-1,2 %), tandis que le tertiaire et la construction subissent également les effets du ralentissement (-0,1%). Le dynamisme de la construction (+3,3 %) et la stabilité du tertiaire (+0,1 %) ne peuvent compenser les pertes toujours élevées de l'industrie (-2,5 %).

2. Les éléments caractéristiques de 2008

2.1. Le développement commercial

Dans le droit fil de notre projet d'entreprise « Franche-Comté 2012 ; Aller plus haut », centré sur la qualité de la relation client, l'année 2008 a démontré le dynamisme commercial dans un environnement chahuté.

L'encours des crédits s'établit à 7.7 Mrds€ en progression de 4.6 %. Cette croissance en phase avec l'évolution économique du territoire s'est appuyée sur l'efficacité commerciale des équipiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté. Le montant total des réalisations de nouveaux prêts à moyen et long terme, s'est établi à 1 231 M€, dont 695 M€ pour le seul secteur de l'habitat.

La collecte client avec un encours 8.75 Mrds€ a également augmenté de 0.5 %. La production collecte s'est concentrée sur les dépôts à terme (+34 %) et le compartiment des quasi-fonds propres (+12 %) au détriment de la collecte tierce qui enregistre un léger recul de 1.09 %. La progression des parts de marché collecte « Total épargne » entre novembre 2008 (25.76 %) et novembre 2007 (25.47 %) matérialise cette très bonne performance. Sur cette période la part de marché des dépôts à vue est en baisse de 1.08 % pour atteindre 26.61 % impactée par le lancement réussi du Livret RESA créé pour la pré commercialisation du Livret A.

Dans le même temps, **l'équipement de la clientèle** en produits et services a fortement évolué avec un accroissement de plus de 74 138 produits. À signaler en particulier : les livrets, les assurances et les Comptes Services.

Cette dynamique globale de succès n'a pu se faire que grâce à la **forte mobilisation des équipiers**

autour de nos axes prioritaires de développement qui s'inscrivent dans le cadre d'une relation durable avec nos clients : accroissement des entrées en relation avec de nouveaux clients, gain de parts de marchés sur le segment des jeunes, renforcement de nos positions sur le segment des frontaliers, conquête de nouveaux clients suisses, montée en puissance de nos activités sur le segment « haut de gamme », élargissement de notre offre assurances, élargissement de notre sociétariat.

Ces axes prioritaires ont été également servis par **la mise en marché de nouveaux produits** : Cartwin, qui permet d'ajouter au moyen de paiement de nouvelles garanties et la possibilité d'un crédit revolving, le livret RESA, les sites Prediweb et Investor permettant de gérer à distance ses actifs financiers.

Parallèlement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté s'est dotée de fonds destinés, à l'accompagnement en haut de bilan des projets structurants du territoire, au développement des entreprises innovantes et d'une société foncière.

8 agences auront été transformées pour mieux répondre aux besoins de nos clients en privilégiant la relation et l'activité de conseil en 2008.

2.2. Gestion et résultats financiers

Le Produit Net Bancaire s'établit à 247.3 M€, en recul de 5.6 % par rapport à 2007 essentiellement affecté par une moindre contribution du portefeuille. L'évolution PNB d'activité de -2.1 % est due au pincement de la marge d'intermédiation par un effet de base généré par les reprises de provisions pour risques opérationnels.

Hors impact exceptionnel des provisions pour risque opérationnel et épargne-logement, la vente de produits et services a compensé le pincement de la marge d'intermédiation assurant une légère progression du PNB d'activité.

Dans le même temps, **les charges de fonctionnement nettes** s'établissent à 142.5 M€ en baisse de 2 % contre +3.3 % en 2007.

■ Rapport de gestion ■

L'augmentation des dotations aux amortissements générée par la rénovation du parc d'agences a été plus que compensée par des économies sur les charges générales d'exploitation qui reculent de 3.6 % et la légère baisse de l'intéressement et de la participation.

Le résultat brut d'exploitation baisse de 10.2 % à 104.8M€.

L'encours des CDL augmente de 15 % à 174 M€. Le ratio CDL/Créance passe à 2,3 % en 2008 contre 2.06 % en 2007

L'incidence nette du risque crédit (capital, accessoires et intérêts) atteint 23.4 M€ en 2008 pour 1.8 M€ en 2007. Cette évolution traduit une évolution défavorable des principaux secteurs d'activité industrielle en Franche-Comté. **Le ratio de couverture des risques** s'établit à 68.15 % en 2008.

Après prise en compte des dotations nettes de 6.8 M€ aux provisions pour risques et charges, **le résultat d'exploitation** ressort en baisse de 24.7 %.

Après prise en compte de la charge fiscale, **le résultat net** s'inscrit en baisse de 2.8 % à 62.8 M€.

Le coefficient d'exploitation impacté par la baisse des revenus de portefeuille est en hausse pour atteindre 57.6 % contre 55.5 % en 2007.

Le ROE s'élève à 9.46 % en 2008.

3. Les comptes sociaux

Le total du bilan s'élève à 9 Milliards d'€ contre 8.3 Milliards d'€ en 2007, soit une progression de 8.19 % contre 11.80 % en 2007.

3.1. Actif (mouvements les plus significatifs)

Opérations interbancaires et assimilées à 64.08 M€,

Elles sont constituées pour l'essentiel des caisses agences et banques centrales pour 58.22 M€, pour 3.50 M€ de prêts de syndication et 2.36 M€ de prêts participatifs à l'organisme de caution « Crédit Logement ».

Opérations internes au Crédit Agricole à 372.42 M€,

Elles augmentent de 216.79 M€, soit 139.31 %. Les comptes ordinaires augmentent de 231.72 M€, par contre les comptes et avances à terme baissent de 14.93 M€ :

- forte augmentation du compte courant CASA de 225 M€ à 7.97 M€,
- baisse de nos autres dépôts et avances de 12.91 M€ à 57.46 M€ suite à l'impact du changement de taux de centralisation à la CDC du LDD et du LEP.

Opérations avec la clientèle à 7.61 Milliards d'€,

L'encours des créances à la clientèle progresse de 4.51 % entre 2007 et 2008 et s'établit à 7.29 M€. Ce compartiment enregistre à présent les prêts participatifs pour 30.88 M€. De plus, ce développement est lié à notre activité puisque ce sont 1 231 M€ de crédits à moyen et long terme qui ont été distribués. Les réalisations se répartissent comme suit par objet et par type de clientèle :

Réalisations de prêts en K€	31.12.2007	31.12.2008
• Trésorerie et assimilés	223 847	192 364
• Equipement	476 318	343 794
• Habitat	1 026 678	694 574
- dont prêt à taux zéro	26 840	17 918
• Crédits export		
• Autres crédits		
Total	1 726 843	1 230 732

■ Rapport de gestion ■

Réalisations de prêts en K€	31.12.2007	31.12.2008
• Agriculture	133 277	115 825
• Coopératives	9 498	7 694
• Promoteurs immobiliers	18 146	698
• Autres professionnels	224 266	166 094
• Entreprises	113 129	89 706
• Particuliers	1 128 291	791 362
• Collectivités publiques	62 654	39 282
• Collectivités privées	16 237	3 351
• Clientèle financière	21 345	16 720
Total	1 726 843	1 230 732

Opérations sur titres avec un encours de **329.14 M€**. Ce poste se maintient (baisse de notre portefeuille d'OPCVM de 8.4 M€ pour un stock de 194 M€, diminution de l'encours de BMTN de 3 M€ et augmentation des obligations pour 15.98 M€ avec un stock final de 93 M€).

Valeurs immobilisées avec **508.54 M€** en progression de 41.61 %. Ce poste est pour l'essentiel constitué de titres de participation et assimilés pour un montant de 410.67 M€, soit + 50.77 % essentiellement dû à l'augmentation de capital de SAS LA BOETIE et la création de filiales et des immobilisations à hauteur de 76.70 M€ en diminution de 4.80 %.

Comptes de régularisation et actifs divers avec **189.63 M€**. Ce poste enregistre une baisse de 18.77 M€, soit 9.01 %. Ses principales composantes sont :

- Autres actifs pour 68.65 M€ ;
- comptes de régularisation et d'encaissement pour 120.98 M€.

3.2. Passif (principales évolutions)

Opérations interbancaires et assimilées

39.57 M€, contre 35.84 M€ en 2007, soit une variation de 10.43 %. Ce poste est essentiellement composé de la ligne comptes et emprunts à hauteur de 39.56 €

Opérations internes au Crédit Agricole : 6 milliards d'€ en progression de 10.40 %. Hormis les comptes de trésorerie

internes d'un montant global de 49 M€, les principales composantes de ce poste sont :

- Les avances traditionnelles pour 0.53 Milliard d'€ ;
- Les refinancements à taux de marché pour 3.135 Milliards d'€ ;
- Les avances en devises pour 0.63 Milliard d'€ ;
- Les avances miroir pour 1.55 Milliard d'€ ;
- L'avance SFEF pour 0.6 Milliard d'€.

Opérations avec la clientèle : 1,85 milliard d'euros.

Ce poste, constitué essentiellement des DAV créditeurs de la clientèle, enregistre une hausse de 4.2 %.

Dettes représentées par un titre

Ce poste baisse de 46.52 M€ suite au recul des CDN interbancaires dû à la crise sur la liquidité.

Comptes de régularisation et passifs divers

avec 150.36 M€ restent stables, ils comprennent :

- Autres passifs pour 49.28 M€ ;
- Comptes de régularisation et d'encaissement pour 101.07 M€.

Provisions et dettes subordonnées

Avec 205.67 M€, elles progressent de 33.73 M€, soit + 19.62 %.

Les provisions pour risques et charges fluctuent sur les postes suivants :

- Maintien de la provision sur les nouveaux risques sur épargne-logement pour un stock de 10.84 M€,
- Stock stable de 61.20 M€ sur les risques filiales crédit,
- Dotation de 11.47 sur les risques et charges pour un solde de 16.43 M€.

■ Rapport de gestion ■

Les dettes subordonnées et titres participatifs augmentent de 26.35 M€ soit 32.02 % avec la souscription d'un TSR Radian de 25.00 M€.

Fonds pour risques bancaires généraux sont inchangés à **15,89 M€**.

Capitaux propres

Ils sont composés du capital proprement dit, des réserves constituées et du résultat distribuable de l'année. Le montant fin 2008 s'élève à 726.93 M€ et enregistre une augmentation de 54.36 M€ soit 8.13 %. Cela est dû essentiellement à la mise en réserves de notre résultat 2007 (+ 57.60 M€).

3.3. Hors bilan

Engagements donnés

- **Engagements de financement : 924.35 M€.**
Ils augmentent de 104.88 M€ : les engagements sur OCCO de nos clients augmentent à 160.52 M€ tandis que la part des prêts restants à débloquent diminue de 54.14 M€ pour atteindre 288 634 M€.
- **Engagements de garantie : 183.02 M€**, en augmentation de 43.76 M€ imputables aux cautions données à la clientèle.

Engagements reçus

- **Engagements de financement : 240.63 M€** en légère diminution de 16.98 M€ due à la conjoncture actuelle. Ce sont les accords de refinancement sur prêts donnés par Crédit Agricole S.A. et ce, en raison de la réforme financière intervenue au 1^{er} janvier 2004.
- **Engagements de garantie** : poste le plus important du Hors Bilan, il s'élève à **2 753.32 M€** et augmente de 388.67 M€ soit 16.44 %. Les postes qui constituent ces engagements sont :
 - Le cautionnement des Caisses Locales qui représente 787.68 M€ contre 745,44 M€ fin 2007,
 - Les engagements reçus de la clientèle qui passent à 1 859 M€ contre 1 509 M€ fin 2007.

3.4. Comptes d'exploitation

Le produit net bancaire s'établit à **247.34 M€** en diminution de 5.64 % soit

14.793 M€. Cette baisse est essentiellement due à la perte sur le portefeuille de placement en raison de la crise économique.

La **marge d'intermédiation globale** pour un montant de 107.9 M€ est en baisse de 10.5 % due à l'impact du coût supplémentaire de la liquidité en 2008. Elle comprend principalement les produits des prêts, les charges financières concernant la collecte et le refinancement ainsi que les commissions de collecte.

La **marge sur total commissions** pour un montant de 109.9 M€ est en progression de 7.9 %. Elle regroupe le produit de la vente de produits d'assurance vie, de prévoyance et de gestion des comptes.

Les **revenus de portefeuille**, composés des dividendes, des plus-values sur titres et des revenus sur obligations, se chiffrent à 28.5 M€, soit une baisse de 27 %.

La **marge diverse** pour un montant de 0.5M€. Elle est composée essentiellement de l'incidence des risques opérationnels sur le PNB.

Les charges de fonctionnement nettes

Les charges de fonctionnement nettes baissent de 1.97 % soit - 2.87 M€, se décomposant ainsi :

- Les **charges de personnel** en baisse de 1.52 % à 83.60 M€.
- Les **charges générales d'exploitation** baissent de 2.60 % à 58.92 M€ contre 60.49 M€ en 2007.

3.5. Le résultat brut d'exploitation

Après une dotation aux amortissements légèrement supérieure à 2007 (10.26 M€ contre 9.98 M€), le résultat brut d'exploitation atteint **104.83 M€** et marque un recul de 10.21 %.

3.6. Le Coût du risque

il s'établit à **28.58 M€**, en hausse de 84.86 %.

Il est constitué essentiellement des provisions pour créances douteuses et irrécouvrables qui enregistrent les mouvements suivants :

■ Rapport de gestion ■

- 41.8 M€ de dotations sur CDL ;
- 27.2 M€ de reprises et utilisations sur CDL ;
- 8.8 M€ de passage à perte ;
- 0.9 M€ de récupération sur créances amorties.

Il s'y ajoute 2.6 M€ de reprises nettes aux autres provisions, parmi lesquelles 0.25 M€ pour risque d'exécution des engagements par signature, 2.35 M€ pour risques et charges.

3.7. Les autres postes concourant à la détermination du résultat net sont :

- Le résultat net de cessions d'actifs pour un montant de + 4.9 M€ ;
- La charge fiscale qui, quant à elle, enregistre une baisse de 50.37 % à **18.3 M€**.

3.8. Le résultat net

À **62.8 M€**, en retrait de 2.79 %, régression de notre PNB, diminution de nos charges ceci dans un contexte de risques bien couverts nous permettant de préserver l'avenir.

3.9. Distributions opérées au cours des trois exercices précédents

	<i>Intérêts aux parts sociales</i>	<i>Éligibles à l'abattement</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement en 2008 au titre 2007	2 526 913.94	14.33	2 526 899.60
• Versement en 2007 au titre 2006	2 249 231.09	12.15	2 249 218.94
• Versement en 2006 au titre 2005	1 999 316.52	11.88	1 999 304.64

	<i>Rémunération CCA</i>	<i>Donnant droit à l'abattement de droit commun</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement en 2008 au titre 2007	5 683 219.20	745 096.40	4 938 122.80
• Versement en 2007 au titre 2006	5 219 588.16	659 129.53	4 560 458.63
• Versement en 2006 au titre 2005	4 157 723.52	524 546.88	3 633 176.64

4. Les comptes consolidés

1. Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intégrant outre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté, les 45 Caisses Locales, sont présentés en application des normes IFRS.

2. Modalités et incidences de la consolidation

2.1. Le bilan

Les principaux retraitements portent sur :

L'élimination des opérations réciproques entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté et les Caisses Locales, à savoir :

- DAV détenus par les Caisses Locales à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté pour 48.3 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférent ;
- Comptes courants bloqués des Caisses Locales pour 22 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférent ;
- Capital détenu par les Caisses Locales chez la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté soit 55.54 M€, remplacé par celui détenu par les sociétaires chez les Caisses Locales, soit 107.6 M€.

L'intégration

- Des ressources des Caisses Locales ainsi que celles liées au retraitement de consolidation (dividende intragroupe pour 2.5 M€, impôt différé pour 35 M€) ;
- Du résultat de l'exercice des Caisses Locales ainsi que le résultat lié aux différents retraitements ;
- De l'impôt sur les sociétés dû par les Caisses Locales et l'impôt sur les sociétés résultant du retraitement.

Reclassement et retraitement IAS

En application de la norme IAS 39, il a été procédé à différents reclassements sur les

postes de bilan pour un montant de 61.3 M€ et à des retraitements de la valeur des actifs pour un total de 200 M€. Les principaux impacts sont les suivants :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté a choisi d'affecter ses BMTN indexés en Actifs financiers à la juste valeur par option pour un montant de 7.7 M€ ;
- La provision sur risque de crédit collective vient en diminution des prêts à la clientèle pour 61.3 M€ ;
- Les Actifs disponibles à la vente composés de notre portefeuille d'OPCVM et de nos titres de participations ont été réévalués de -275 M€ par capitaux propres ;
- La juste valeur de notre portefeuille d'instruments de macro-couverture est de -17 M€ ;
- Conjointement à ces retraitements, l'impôt différé actif augmente de 25 M€ à 34.6 M€.

Ces opérations amènent à un bilan consolidé de 8.990 Milliards d'euros, très légèrement inférieur au montant du bilan social de 9.079 Milliards d'€, en progression de 4.9 % par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres consolidés diminuent de 213 M€ suite à la baisse de valorisation des actifs disponibles à la vente.

2.2. Le hors bilan

Les engagements reçus sur crédits distribués sont retraités par élimination des garanties reçues des Caisses Locales sur certains financements.

2.3. Le compte de résultat

Les flux financiers réciproques entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté et Caisses Locales étant retraités (intérêts des CCB et des DAT, commissions de caution) on constate :

- Un PNB de 249 M€ contre 247 M€ au bilan social. La valorisation à la juste valeur de nos actifs financiers impacte ce PNB de -3.8 M€.
- Des charges d'exploitation impactées par celles des Caisses Locales pour 0.7 M€,
- Un résultat brut d'exploitation de 106 M€ contre 104.8 M€ au bilan social,

■ Rapport de gestion ■

- Une charge fiscale nette supérieure de 1 M€ en données consolidées, constituée de la variation de l'impôt différé.
- Un résultat net de 57.6 M€ contre 62.8 M€ au bilan social :
 - . intégration du résultat des Caisses Locales avec 3.4 M€,
 - . prise en compte de l'impôt différé précité (-1 M€),
 - . élimination des dividendes intra groupe (-2.5 M€),
 - . élimination de la plus value sur apport de l'immeuble de placement (-5.3 M€),
 - . la valorisation de nos actifs financiers (-3.8 M€),
 - . retraitement des provisions sur titres (+4.2M€).

3. Perspectives 2009

En 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté a pour ambition de positionner son développement commercial sur l'ensemble de la banque de détail et de l'assurance. La poursuite de la mise en œuvre de ses axes prioritaires permettra d'atteindre cet objectif.

Ses résultats financiers seront à l'image de l'évolution des acteurs du territoire.

Le PNB devrait bénéficier de la baisse du coût de la ressource, de Charges de Fonctionnement Nettes contenues pour maintenir le Coefficient d'exploitation proche du niveau actuel.

La maîtrise de l'évolution du Risque Crédit constitue un point de vigilance constante.

Ce fort développement commercial et cette assise financière accrue permettront à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté de poursuivre la diversification de ses activités pour conserver son statut de leader régional de la banque / assurance et la maîtrise de son avenir.

4. Facteurs de risques

4.1. Risques de crédit

4.1.1. Organisation de la fonction risque au sein du Crédit Agricole Franche-Comté

La filière risque du Crédit Agricole Franche-Comté est organisée autour du Contrôle Permanent et des Risques (service Contrôle Central des Risques), dont la mission est d'assurer le suivi et la maîtrise du risque crédit, des Marchés et d'accompagner le réseau dans la gestion des dossiers risqués. Conformément au CRBF 97.02 modifié, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est rattaché directement au Directeur Général.

Le traitement du risque est réalisé par un service dédié, rattaché à la Direction Risques, Fonctionnement et Logistique. Sa mission est d'assurer le recouvrement des créances impayées.

1 – Contrôle Permanent et des Risques (service Contrôle Central des Risques)

Le service Contrôle Central des Risques coordonne le suivi du risque crédit et le pilotage de cette activité.

Les procédures de gestion des risques définies par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté prévoient une gestion en agence pendant 90 jours d'anomalies (soit en CDL) et le transfert au-delà de ce délai à la structure de recouvrement. Cette règle peut souffrir d'exception sous réserve de l'avis motivé du Directeur de secteur (DAC) et de l'accord du service Contrôle Central des Risques. Durant l'année 2007, les procédures de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté ont intégré les notions Bale II. Le service Contrôle Central des Risques réalise dorénavant le suivi des risques au moyen, également, de ces nouveaux indicateurs.

Un tableau de bord hebdomadaire et un autre mensuel sont disponibles sous intranet. Ils permettent de suivre :

- La situation et l'évolution des retards sur l'ensemble des clients ;
- La classification risque des agences ;
- L'objectif risque du réseau de proximité.

Le service Contrôle Central des Risques anime et coordonne les Comités de suivi des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté, ainsi :

- **Le Comité de Surveillance**, qui examine une fois par trimestre les dossiers présentant les

■ Rapport de gestion ■

encours risqués les plus importants et qui prend des décisions au niveau de leur orientation ou provisionnement ;

Des Comités intermédiaires, une fois par mois ont été mis en place sur le deuxième semestre 2008.

- **Le Comité risques hebdomadaire**, à compter du deuxième semestre 2008, qui examine l'évolution des différents indicateurs 30/60 – RAG – CDL Agences ainsi qu'une sélection de dossiers en anomalies.
- **Les Comités Risques**, qui se déroulent à raison de trois fois par an par DAC, et de deux fois par an par Agence Entreprises.

Le service Contrôle Central des Risques communique mensuellement aux membres du Comité de Direction une analyse sur la situation des risques crédits à la Caisse Régionale.

2 – Les Marchés

En étroite collaboration avec le service Contrôle Central des Risques, le Marché des Professionnels et le Marché des Entreprises ont mis en place une cellule risque spécifique chargée d'accompagner les agences dans la gestion des dossiers les plus risqués. Il participe aux Comités Risques.

3 – Direction Risques, Fonctionnement et Logistique (service Traitement du Risque)

Le service Traitement du Risque prend en gestion, sauf exceptions, tous les dossiers risqués présentant un retard de plus de 90 jours.

Avant l'expiration de ce délai, l'agence peut décider à tout moment de transférer les dossiers pour lesquels elle n'escompte pas de régularisation par la voie commerciale.

L'unité T.D.R. se saisit d'office de tous les dossiers de procédures collectives (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire).

Le dispositif de prise en charge du dossier prévoit une pré qualification du risque à l'entrée en recouvrement.

Cette phase est assurée par la « cellule diagnostique », dont la mission est de constituer

le dossier puis d'en déterminer son orientation au vu d'une grille pré-établie.

Les dossiers sans garantie inférieurs à 8 000 euros sont adressés à des sociétés de recouvrement externes.

Les dossiers supérieurs à 8 000 euros ou inférieurs à cette somme, mais avec garantie sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Recouvrement amiable ».

Les dossiers de procédure collective (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement personnel) et ceux nécessitant la prise immédiate de titre exécutoire ou la réalisation de garantie, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Recouvrement judiciaire ».

Les dossiers dont les encours sont supérieurs à 300 000 euros et ceux considérés comme sensibles eu égard à la qualité du débiteur, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Affaires Spéciales ».

Les dossiers de surendettement sont traités en centralisé au service Traitement du Risque par une cellule dédiée pour toute la partie administrative (relation avec la Banque de France, réaménagement des prêts selon les plans de surendettement) avec maintien en agence pour la gestion de la relation bancaire.

Le service Traitement du Risque communique en outre mensuellement aux membres du Comité de Direction un tableau de bord de suivi d'activité.

4.1.2. Le dispositif de surveillance des risques

La surveillance des risques s'effectue par :

- Le suivi des indicateurs accessibles sous Intranet ;
- Le dossier présenté au comité de surveillance ;
- le suivi hebdomadaire des indicateurs et d'une sélection de dossiers en anomalie ;
- L'analyse mensuelle transmise aux membres du conseil de direction ;
- Un audit interne trimestriel effectué sur la génération des crédits ;

■ Rapport de gestion ■

- La mise en place de la sélection de filières avec l'évolution des taux de défaillance ;
- L'intégration dans les revues de portefeuille de dossiers sains à partir de la notation issue de BALE II.

4.1.3. Le dispositif de notation

Le dispositif de notation BALE II est opérationnel avec une mise en place de l'usage (délégation, gestion des suspens hors délégation, etc.).

4.1.4. La politique de provision et de couverture des risques

1 - Méthodologie

Conformément à l'article 24 du règlement CRBF 97-02 qui indique que « la détermination du niveau approprié de provisionnement tient compte des garanties pour lesquelles les établissements de crédit doivent s'assurer des possibilités effectives de mise en œuvre et de l'existence d'une évaluation récente réalisée sur une base prudente », le Crédit Agricole Franche-Comté constitue une provision dès lors qu'il existe une perte probable au titre du risque de crédit.

Les méthodes de constitution de ces dotations de provisions varient selon que le dossier est en gestion agence ou au recouvrement.

– CONCERNANT LES DOSSIERS EN GESTION EN AGENCES

Les C.D.L. agences qui relèvent du Marché des Particuliers font l'objet d'un provisionnement forfaitaire et automatisé par le logiciel de provisions P@tric.

Pour les C.D.L. agences qui relèvent des Marchés des Professionnels, des Agriculteurs, des Entreprises et des Collectivités Publiques, le provisionnement individualisé prévaut.

Ces dotations font l'objet d'un imprimé intitulé « F.A.R.F. » (Fiche d'Appréciation du Risque Final) qui est transmis au service Contrôle Central des Risques pour contrôle et visa, puis adressé par ce dernier au service Traitement du Risque pour saisie de la dotation ou de la reprise dans l'applicatif provision.

– CONCERNANT LES DOSSIERS EN GESTION AU RECOUVREMENT

Les dossiers transférés au service Traitement du Risque font l'objet, dès leur entrée, d'un provisionnement individualisé selon des règles communes à tous les chargés de recouvrement.

Les chargés de recouvrement complètent la fiche « provision », l'accompagnent des justificatifs de valeur des garanties, puis saisissent la dotation ou la reprise dans l'applicatif provisions.

Le service Traitement du Risque n'intervient que sur le composant capital, les intérêts et accessoires étant provisionnés par défaut à 100 % par l'applicatif provision.

Les provisions sont ajustées et actualisées au fur et à mesure des événements (règlements, réalisation des garanties, prise de garanties complémentaires, expertises...). La vérification de l'adéquation Valeur de garantie / Créance provisions s'effectue à chacun de ces événements.

Tout bien immobilier d'une valeur supposée supérieure à 100 000 euros fait l'objet d'une expertise avec descriptif et estimation de sa valeur (fourchettes basses et hautes). La valeur des biens immobiliers professionnels telle qu'elle ressort de l'expertise fait l'objet d'une décote de 10 % chaque année lorsque le bien est inoccupé.

2 – Prise de décision et suivi

En accord avec les règles de délégations internes, la décision de procéder à une dotation ou une reprise de provision sur créance est du ressort du gestionnaire (chargé d'affaires du Marché concerné, ou chargé de recouvrement).

Toute décision prise par le marché concerné doit être dûment motivée et justifiée au moyen de l'imprimé « FARF » complété par le gestionnaire, puis transmise au service Contrôle Central des Risques pour contrôle et visa, puis adressée au service Traitement du Risque pour saisie.

Toute décision prise par le recouvrement est motivée au travers de la fiche de suivi des provisions et accompagnée des éventuels justificatifs (expertises, attestations...). Elle est saisie dans l'applicatif provisions par son Chargé de recouvrement.

■ Rapport de gestion ■

Le Comité de surveillance peut être amené à prendre la décision de procéder à une dotation ou une reprise de provision sur proposition du gestionnaire du dossier (Chargés d'affaires du Marché concerné ou du recouvrement). Cette décision fait l'objet de l'établissement d'une FARF ou de l'actualisation de la fiche de suivi des provisions, selon que le gestionnaire est un Chargé d'affaires ou un Chargé de recouvrement.

La saisie des reprises ou dotations de provisions de classe V est effectuée par la Comptabilité sur présentation de la décision du Comité de surveillance.

Le suivi et le contrôle du niveau de couverture sont assurés par le service Contrôle Central des Risques.

Le suivi et le contrôle des provisions des dossiers en recouvrement sont assurés de la façon suivante :

- Les dossiers non provisionnés identifiés par requête infocentre sont examinés deux fois par mois par le service recouvrement :
 - . Après le traitement des CDL, vers le 25 du mois
 - . Après le feu vert de reprise des provisions, vers le 08 du mois.

Le contrôle du provisionnement est intégré dans les contrôles au premier degré du recouvrement.

- Les dossiers provisionnés font mensuellement l'objet d'édition de requête infocentre par taux de couverture et chargé de recouvrement. Ils font également l'objet chaque mois de revues de portefeuilles ciblées.

Les tableaux dans les notes annexes présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon les concentrations de risques par agents économiques.

4.2. Risques de marché (données non auditées)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté détient un portefeuille de placement investi en OPCVM.

Ce portefeuille s'élève au 31/12/2008 à 202.8 millions d'euros en valeur de marché, dont 9.7 millions d'euros de plus-values latentes.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté est exposée au risque de marché au travers des variations de valeurs liquidatives des fonds détenus.

Annuellement, le Comité Financier actualise l'encadrement des limites et les propose au Conseil d'administration.

Le Responsable des Risques et du Contrôle Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités du portefeuille. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

Le risque de marché fait l'objet d'un reporting trimestriel au Comité Financier et semestriel au Conseil d'administration.

Il est encadré par des limites d'allocation et de perte maximale potentielle.

En matière de classe d'actifs, l'allocation du portefeuille ne peut par principe dépasser 20 % sur les actions et 20 % sur l'alternatif.

Plus largement, l'exposition au risque de marché du portefeuille est mesurée par l'application de la méthode Var.

Pour mettre en œuvre cette méthode, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté utilise l'application e-VaRisk commune au groupe Crédit Agricole élaborée par CAAM.

Le seuil de confiance retenu pour la mesure est de 99% sur un horizon de 1 an au cours duquel le montant maximum de baisse de valorisation peut atteindre 12 M€.

L'application du scénario de stress habituellement utilisé :

- Baisse de 30 % du marché action ;
- Hausse de taux de 2 % sur l'obligataire ;
- Baisse de 10 % de la valeur des placements dits alternatifs ;
- Baisse de 1 % de la valeur des fonds monétaires dynamiques, fait ressortir une baisse de plus value de 9 M€.

■ Rapport de gestion ■

Le niveau de plus value latente fait l'objet d'une procédure d'alerte à la Direction Générale dès lors qu'une baisse de plus de 5 M€ se produit, le Conseil d'administration est à son tour alerté au seuil de 10 M€.

Dans ce cadre, la Caisse Régionale s'est dotée de règles de "stop loss" qui conduisent à sortir des lignes du portefeuille enregistrant des baisses significatives.

Ces seuils sont de 30 % de baisse pour les fonds actions, 20 % sur l'alternatif dynamique, 6 % sur l'alternatif et 7 % sur l'obligataire.

RISQUES DE TAUX

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté est soumise au risque de taux lié aux décalages résiduels entre taux des actifs et des passifs de l'activité clientèle ainsi que du compartiment fonds propres.

Le risque de taux d'intérêt global est mesuré trimestriellement par l'application du logiciel groupe Cristaux 1 ; les paramètres retenus tels que les lois d'écoulement sont également ceux définis au niveau national.

La politique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté vise à maîtriser le risque de taux tout en exploitant au mieux les conditions de marché pour optimiser la marge d'intermédiation.

L'exposition au risque de taux est limitée à un impact de 1 % sur le PNB en cas de variation de 1 % des taux sur les 3 premières années. L'impact maximum est porté à 2 % sur les années suivantes.

Le risque de taux fait l'objet d'un reporting trimestriel au Comité Financier et semestriel au Conseil d'administration.

Au cours de l'année 2008, l'évolution du Gap taux fixe du à l'activité a fait l'objet de couvertures par un programme de swaps emprunteurs.

La sensibilité du PNB aux variations de taux est maintenue dans les limites fixées lors de la mesure de septembre 2008 avec le logiciel Cristaux 1.

Le léger dépassement constaté à l'horizon de 3 ans a été comblé par la vente d'OPCVM alternatifs qui permet de réduire les emplois à taux fixe.

	1 an	3 ans	6 ans	10 ans
Impact d'une hausse des taux de 1 % sur le PNB.				
31.12.2007	-0.34 %	-0.98 %	-1.45 %	- 0.44 %
31.12.2008	-0.01 %	-1.07 %	-1.66 %	-0.89 %

Au quatrième trimestre, la Caisse Régionale de Franche-Comté a finalisé la bascule du calcul de risque de taux sur l'application Cristaux 2, nouvelle référence du groupe.

Cette nouvelle application permettra un calcul plus fréquent de position de risque de taux et l'adoption des normes issues de Bâle 2.

La mesure réalisée sur le 31/12/2008 avec Cristaux 2 montre que l'impact d'un choc de taux de 2 % reste inférieur aux limites retenues par le groupe relativement aux fonds propres, au PNB et au RBE de la Caisse Régionale.

RISQUE DE CHANGE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole

Franche-Comté exerce une activité de crédit en Franc Suisse pour des objets situés sur le territoire français.

L'encours des financements mis en place est refinancé en totalité auprès de Crédit Agricole S.A.

La position en devise détenue par la Caisse Régionale sur son compte en Franc Suisse est constituée des flux nécessaires à cette activité.

Les soldes résultants sont systématiquement convertis en euro.

De ce fait, l'exposition au risque de change n'est pas significative.

■ Rapport de gestion ■

RISQUE DE PRIX

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté détient en portefeuille d'investissement un montant limité de 8 M€ de BMTN à capital garanti dont la rémunération est indexée sur des indices boursiers.

Le delta moyen de ces BMTN ressort à **27.58** de l'Eurostoxx 50.

4.3. Risque de liquidité et de financement

La politique de gestion de liquidité et de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté repose sur l'adossement global en capitaux et en durée des ressources aux actifs à financer.

Elle se concrétise d'une part par une politique de collecte clientèle et d'autre part par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. (compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales de 50 % des crédits éligibles accordés) ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de TCN.

S'agissant du risque de liquidité, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté respecte strictement le ratio réglementaire mensuel.

Le calcul du ratio est issu des données comptables, il est conforme aux textes du CRBF et n'a pas connu de modification sur l'exercice 2008.

En cours de mois, une simulation du ratio est régulièrement réalisée afin d'affiner le refinancement court terme.

Pour ce faire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté recourt tant à des émissions de Certificats de dépôt négociables (CDN) sur le marché monétaire qu'à des refinancements auprès de Crédit Agricole S.A.

L'année 2008 a été marquée par une forte contraction du marché des Certificats de dépôt interbancaires. Aussi la Caisse Régionale a-t-elle encore renforcé le pilotage de son ratio de liquidité par un recours plus large aux emprunts en blanc à Crédit Agricole S.A.

Dans ce contexte, le ratio s'est établi à 143 % au 31/12/2008.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

en milliers d'euros	31.12.2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (hors opérations internes au CA)	605	60	1 031	4 740	6 436
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	629 810	926 882	2 463 387	3 670 661	7 690 740
Total	630 415	926 942	2 464 418	3 675 401	7 697 176
Créances rattachées					46 301
Dépréciations					-122 167
Valeurs nettes au bilan					7 621 310

■ Rapport de gestion ■

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2007			
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (hors opérations internes au CA)	95 223	34 123	4 922	24 082	158 350
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	627 878	867 403	2 389 056	3 484 143	7 368 480
Total	723 101	901 526	2 393 978	3 508 225	7 526 830
Créances rattachées					46 221
Dépréciations					-169 809
Valeurs nettes au bilan					7 403 242

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008			
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>
• Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	1 164 833	893 132	1 919 754	2 018 558	5 996 277
• Dettes envers la clientèle	1 563 736	241 131	40 535	1 039	1 846 441
Total	2 728 569	1 134 263	1 960 289	2 019 597	7 842 718
Dettes Rattachées					51 153
Valeur au bilan					7 893 871

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2007			
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>
• Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	937 840	880 253	1 795 731	1 780 237	5 394 061
• Dettes envers la clientèle	1 688 552	72 714	10 144	142	1 771 552
Total	2 626 392	952 967	1 805 875	1 780 379	7 165 613
Dettes Rattachées					42 655
Valeur au bilan					7 208 268

■ Rapport de gestion ■

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008				
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>	
Dettes représentées par un titre						
• Bons de caisse	1 243	50			1 293	
• Titres de créances négociables :	78 490	2 908	3 007		84 405	
- Émis en France	78 490	2 908	3 007		84 405	
Total	79 733	2 958	3 007	0	85 698	
Dettes rattachées					224	
Valeur au bilan					85 922	
Dettes subordonnées						
• Dettes subordonnées à durée déterminée	15 245	4 600	13 298	50 000	83 143	
• Dépôt de garantie à caractère mutuel				611	611	
Total	15 245	4 600	13 298	50 611	83 754	
Dettes rattachées					1 967	
Valeur au bilan					85 721	

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2007				
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>	
Dettes représentées par un titre						
• Bons de caisse	1 173		50		1 223	
• Titres de créances négociables :	116 876	11 004	960	0	128 840	
- Émis en France	116 876	11 004	960		128 840	
- Émis à l'étranger					0	
Total	118 049	11 004	1 010	0	130 063	
Dettes rattachées					208	
Valeur au bilan					130 271	
Dettes subordonnées						
• Dettes subordonnées à durée déterminée	15 245		27 898	15 000	58 143	
• Dépôt de garantie à caractère mutuel				511	511	
Total	15 245	0	27 898	15 511	58 654	
Dettes rattachées					1 162	
Valeur au bilan					59 816	

■ Rapport de gestion ■

4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté utilise des instruments dérivés dans le cadre exclusif de sa politique de gestion actif/passif.

Les opérations de swap mises en place ont pour objet de gérer le risque de taux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté dans une optique de macro couverture.

Quelques opérations spécifiques sont couvertes par des swaps de micro couverture.

Les financements réalisés en franc suisse comportent à la demande des clients un CAP qui plafonne les effets de la hausse des taux de marché du CHF sur le taux appliqué.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté couvre elle-même le risque associé en achetant des CAP CHF à différents niveaux de prix d'exercice.

Qu'ils s'appliquent à l'activité en euro ou en franc suisse, ces instruments sont justifiés trimestriellement en tant que couvertures de juste valeur.

(en milliers d'euros)

31.12.2008

	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
COUVERTURE JUSTE VALEUR	820	-17 066	565 059
• Taux d'intérêt	820	-17 066	565 059
• Capitaux propres			
• Change			
• Crédit			
• Matières premières			
• Autres			
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	6 671
• Taux d'intérêt			6 671
• Capitaux propres			
• Change			
• Crédit			
• Matières premières			
• Autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	820	-17 066	571 730

■ Rapport de gestion ■

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>31.12.2007</i>		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
COUVERTURE JUSTE VALEUR	3 156	-3 031	293 625
• Taux d'intérêt	3 156	-3 031	293 625
• Capitaux propres			
• Change			
• Crédit			
• Matières premières			
• Autres			
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0
• Taux d'intérêt			
• Capitaux propres			
• Change			
• Crédit			
• Matières premières			
• Autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	3 156	-3 031	293 625

Sur option, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté comptabilise par ailleurs en juste valeur les BMTN placés en titre

d'investissement lorsqu'ils comportent une indexation de leur rémunération sur des indices boursiers.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
• Dividendes reçus		
• Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	173	21
• Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-3 859	1 282
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 801	1 957
• Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-1 885	3 260

4.5. Autres Risques

La gestion et le dispositif de couverture des autres risques notamment les risques opérationnels et les assurances de couvertures souscrites sont présentés dans la note annexe aux comptes consolidés.




Comptes consolidés

au 31 décembre 2008

Arrêtés par le Conseil d'administration
du Crédit Agricole Franche-Comté

En date du 9 Février 2009

Les états financiers sont constitués du cadre général et des notes annexes

Sommaire

CADRE GÉNÉRAL

Présentation juridique de l'entité	22
Organigramme simplifié du Crédit Agricole	22
Relations internes au Crédit Agricole	22

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat	26
Bilan actif	27
Bilan passif	28
Tableau de variation des capitaux propres	29

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 30

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 32

1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS.	33
1.1. Normes applicables et comparabilité	33
1.2. Format de présentation des états financiers	34
1.3. Principes et méthodes comptables	34
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)	50
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	52
2.1. Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	52
2.2. Participations non consolidées	52
3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	53
3.1. Risque de crédit	53
3.2. Risques de marché	57
3.3. Risque de liquidité et de financement	59
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	62
3.5. Risques opérationnels	63
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	64
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	65
4.1. Produits et Charges d'intérêts	65
4.2. Commissions nettes	66
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	66
4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente	66

Les états financiers sont constitués du cadre général et des notes annexes

4.5.	Produits et charges nets des autres activités	67
4.6.	Charges générales d'exploitation	67
4.7.	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	67
4.8.	Coût du risque	67
4.9.	Gains ou pertes nets sur autres actifs	68
4.10.	Impôts	68
5.	NOTES RELATIVES AU BILAN	69
5.1.	Caisse, Banques centrales	69
5.2.	Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	69
5.3.	Instruments dérivés de couverture	70
5.4.	Actifs financiers disponibles à la vente	70
5.5.	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	71
5.6.	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	72
5.7.	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	72
5.8.	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	73
5.9.	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	73
5.10.	Actifs et passifs d'impôts différés	74
5.11.	Comptes de régularisation actif, passif et divers	74
5.12.	Immeubles de placement	75
5.13.	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	75
5.14.	Provisions	76
5.15.	Capitaux propres	78
	AFFECTATION DES RÉSULTATS	79
6.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS	80
6.1.	Détail des charges de personnel	80
6.2.	Effectif fin de période	80
6.3.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	80
6.4.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	80
6.5.	Autres engagements sociaux	82
6.6.	Rémunérations de dirigeants	82
7.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	83
8.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	84
9.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	85
10.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	85

CADRE GÉNÉRAL

Présentation juridique de l'entité

Adresse du siège social de la société : 11, Avenue Elisée Cusenier 25084 BESANCON Cedex 9

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 384 899 399

Code APE : 651 D

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté a été fondée le 24 juin 1991, elle est inscrite, pour une durée illimitée, sur la liste des établissements de crédit agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affiliées, et ce, depuis la décision du CECEI intervenue le 12 décembre 1991.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté est une société coopérative à capital et personnel variables, elle a la qualité d'établissement de crédit et, à ce titre, réalise toutes opérations de crédit, de prise de participations, de finances, de courtage et d'assurances.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelque 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses Régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par

les Caisses Régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art. L511-31 et Art. L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

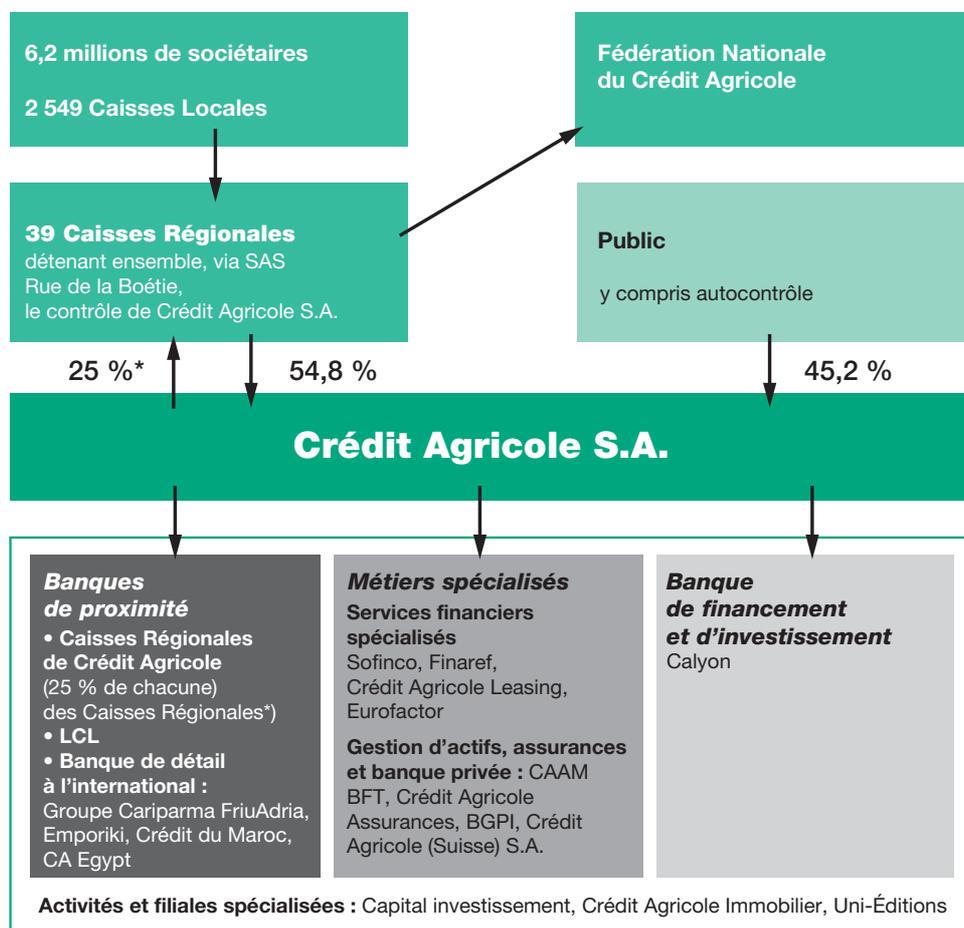
COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit".

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Épargne-Logement, Plans d'Épargne

■ Comptes consolidés ■



*A l'exception de la Caisse régionale de la Corse

Au 31/12/2008

Populaire, Livret Jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A., centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses Régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

■ Comptes consolidés ■

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. Elles sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses

Régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRBLS") destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Informations relatives aux parties liées

- Tout comme la Caisse Régionale, les Caisses Locales sont des sociétés coopératives, dont le capital est composé de parts sociales souscrites par des sociétaires. Les Caisses Locales détiennent à leur tour, au moyen de

■ Comptes consolidés ■

la détention de parts sociales, le capital de la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées.

Outre les Caisses Locales, le sociétariat de la Caisse Régionale est aussi composé d'un certain nombre de sociétaires "directs" : administrateurs, personnes physiques de la Caisse Régionale, mais les statuts permettent d'assurer la majorité des voix aux Caisses Locales par rapport à ces derniers dans les Assemblées Générales de la Caisse Régionale, conformément à la loi de 1947 sur la coopération.

Les Caisses Locales sont soumises à l'obligation statutaire de déposer leurs fonds propres au niveau de la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées :

- soit au moyen de la souscription de parts sociales nouvelles émises par la Caisse Régionale,
 - soit par l'alimentation d'un compte courant bloqué ouvert à la Caisse Régionale,
 - soit par le versement de ces sommes sur un compte courant ouvert au nom de la Caisse Locale dans les livres de la Caisse Régionale.
- La filiale CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ INVESTISSEMENT a pour objet l'acquisition ou la gestion de participations dans des sociétés afin d'en faciliter la création ou le développement. Son capital, 5 000 K€, est

détenu exclusivement par le Crédit Agricole Franche-Comté.

- La filiale FRANCHE-COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER a pour objet toutes prestations de location mobilière et immobilière, toutes opérations mobilières, immobilières, financières et de gestion susceptibles de se rattacher directement ou indirectement à ces activités. Son capital, 2 175 K€, est détenu entièrement par le Crédit Agricole Franche-Comté.
- La filiale CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ AMORCAGE, créée en 2008, a pour objet l'acquisition et la gestion de participations dans des sociétés non cotées afin d'en faciliter la création. Son capital, 1 000 K€, est détenu exclusivement par le Crédit Agricole Franche-Comté.
- La filiale CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ DÉVELOPPEMENT, ayant vu le jour en 2008, a pour objet l'acquisition ou la gestion de participations dans des sociétés non cotées afin d'en faciliter le développement la reprise ou la transmission. Son capital, 3 000 K€, est détenu exclusivement par le Crédit Agricole Franche-Comté.
- La filiale FRANCHE-COMTÉ DÉVELOPPEMENT FONCIER, créée en 2008, a pour objet l'acquisition ou la gestion de biens immobiliers. Son capital, 9 450 K€, est exclusivement détenu par le Crédit Agricole Franche-Comté.

■ Comptes consolidés ■

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ de la Caisse Régionale de Franche-Comté et de ses Caisses Locales
(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	4.1	389 404	336 055
Intérêts et charges assimilées	4.1	-280 690	-224 461
Commissions (produits)	4.2	113 471	107 295
Commissions (charges)	4.2	-18 755	-14 602
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-1 885	3 260
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	22 131	31 017
Produits des autres activités	4.5	26 290	26 857
Charges des autres activités	4.5	-692	-268
PRODUIT NET BANCAIRE		249 274	265 153
Charges générales d'exploitation	4.6	-132 997	-135 896
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-10 139	-9 867
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		106 138	119 390
Coût du risque	4.8	-29 380	-15 254
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		76 758	104 136
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	892	230
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		77 650	104 366
Impôts sur les bénéfices	4.10	-20 030	-33 617
RÉSULTAT NET		57 620	70 749
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		57 620	70 749

■ Comptes consolidés ■

BILAN ACTIF

BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Franche-Comté et de ses Caisses Locales
(en milliers d'euros)

ACTIF	<i>Notes</i>	31/12/2008	31/12/2007
Caisse, banques centrales	5.1	57 604	47 758
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2	7 730	14 588
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	820	125
Actifs financiers disponibles à la vente	5.4-5.6	480 511	677 752
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-5.5-5.6	378 386	158 740
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-5.5-5.6	7 648 391	7 244 502
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.4	20 211	4 166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.88	100 840	113 295
Actifs d'impôts courants		12 186	
Actifs d'impôts différés	5.10	34 608	25 001
Comptes de régularisation et actifs divers	5.11	168 211	203 290
Immeubles de placement	5.12	2 547	6 208
Actif non courant destiné à être cédé	5.12	3 965	
Immobilisations corporelles	5.13	74 134	74 340
Immobilisations incorporelles	5.13	15	35
TOTAL		8 990 159	8 569 800

■ Comptes consolidés ■

BILAN PASSIF

BILAN CONSOLIDÉ de la Caisse Régionale de Franche-Comté et de ses Caisses Locales
(en milliers d'euros)

PASSIF	<i>Notes</i>	31/12/2008	31/12/2007
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	17 066	
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-5.7	5 990 030	5 433 151
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-5.7	1 850 757	1 775 117
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-5.9	85 922	130 271
Passifs d'impôts courants			5 817
Passifs d'impôts différés			
Comptes de régularisation et passifs divers	5.11	146 447	145 736
Provisions	5.14	37 950	30 339
Dettes subordonnées	3.2-3.3-5.9	85 721	59 816
Total dettes		8 213 893	7 580 247
Capitaux propres	5.15		
Capitaux propres part du groupe		776 266	989 553
Capital et réserves liées		248 668	233 989
Réserves consolidées		546 876	486 303
Gains ou pertes latents ou différés		-76 898	198 512
Résultat de l'exercice		57 620	70 749
Total capitaux propres		776 266	989 553
TOTAL		8 990 159	8 569 800

■ Comptes consolidés ■

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du groupe	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe
	Capital	Primes et Réserves liées au capital	Élimination des titres auto-détenus				
Capitaux propres au 1^{er} janv. 2007	121 365	119 048		492 466	345 184		1 078 063
Augmentation de capital	-6 424						-6 424
Variation des titres auto détenus				0			0
Dividendes versés en 2007				-8 330			-8 330
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-6 424	0	0	-8 330	0	0	-14 754
Variation de juste valeur				0	-146 672		-146 672
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	0	-146 672	0	-146 672
Résultat au 31.12.2007				0		70 749	70 749
Autres variations				2 167			2 167
Capitaux propres au 31 déc. 2007	114 941	119 048	0	486 303	198 512	70 749	989 553
Affectation du résultat 2007				70 749		-70 749	0
Capitaux propres au 1^{er} janv. 2008	114 941	119 048	0	557 052	198 512	0	989 553
Augmentation de capital	15 113						15 113
Variation des titres auto détenus			-434				-434
Dividendes versés en 2008				-8 704			-8 704
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	15 113	0	-434	-8 704	0	0	5 975
Variation de juste valeur				0	-275 410		-275 410
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	0	-275 410	0	-275 410
Résultat au 31.12.2008				0		57 620	57 620
Autres variations				-1 472			-1 472
Capitaux propres au 31 déc. 2008	130 054	119 048	-434	546 876	-76 898	57 620	776 266

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Franche-Comté et ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobili-

lisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts	77 650	104 366
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 264	9 975
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	30 275	12 909
Résultat net des activités d'investissement	-1 159	-230
Résultat net des activités de financement	9 352	1 781
Autres mouvements	-16 297	5 787
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	32 435	30 222
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 041 647	157 561
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-350 258	-484 075
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-27 768	-176 619
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	33 557	-17 681
Impôts versés	-36 953	-24 961
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	660 225	-545 775
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	770 310	-411 187

■ Comptes consolidés ■

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Flux liés aux participations	-68 208	-41 356
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-9 105	-15 612
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-77 313	-56 968
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	5 558	-14 741
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	22 212	23 495
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	27 770	8 754
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	720 767	-459 401
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-382 898	76 503
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	47 648	89 852
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-430 546	-13 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	337 869	-382 898
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	57 500	47 648
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	280 369	-430 546
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-720 767	-459 401

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

■ **Notes annexes aux états financiers**

au 31 décembre 2008

1. Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite "carve out"), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en "disponibles à la vente",
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas effectué de reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1^{er} juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel,
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des

■ Notes annexes aux états financiers ■

états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Franche-Comté utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 TITRES À L'ACTIF

1.3.2.1.1 Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances,
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Franche-Comté.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin

d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, la Caisse Régionale de Franche-Comté a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- BMTN CASA EUROSTOXX : 3 000 K€, valeur de marché : 2 881 K€
- BMTN SOFINCO EUROSTOXX : 5 000 K€, valeur de marché : 4 849 K€.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Franche-Comté a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Franche-Comté a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

■ Notes annexes aux états financiers ■

Néanmoins, des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois),
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif),
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible,
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la

valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

1.3.2.1.2 Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit,

■ Notes annexes aux états financiers ■

matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire, mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique la politique du groupe Crédit Agricole S.A. pour identifier les baisses significatives ou durables. Le Groupe Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation. Ces critères reposent sur une dépréciation de 30 % au moins de la valeur des titres sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

1.3.2.1.3 Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Titres détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2 TITRES AU PASSIF (IAS 32)

1.3.2.2.1 Distinction dettes – Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses Régionales et les Caisses Locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

1.3.2.3 RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers à la juste valeur par résultat" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers à la juste valeur par résultat" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Le Groupe n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1^{er} juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1^{er} novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

1.3.2.4 ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses Régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses Régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci.

À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses Régionales.

1.3.2.4.1 Créances dépréciées :

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

■ Notes annexes aux états financiers ■

1.3.2.4.2 Créances dépréciées sur base individuelle :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale de Franche-Comté distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Franche-Comté constitue les dépréciations correspondant, en

valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

1.3.2.4.3 Créances dépréciées sur base collective :

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Franche-Comté a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de la Caisse Régionale de Franche-

■ Notes annexes aux états financiers ■

Comté détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs, mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale de Franche-Comté a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

1.3.2.4.4 Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20) :

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.5 PASSIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.3.2.6 PRODUITS DE LA COLLECTE

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses Régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

■ Notes annexes aux états financiers ■

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

1.3.2.7 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

1.3.2.7.1 La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite "carve out").

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en

■ Notes annexes aux états financiers ■

capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

1.3.2.7.2 Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.8 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

1.3.2.8.1 Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, la Caisse Régionale de Franche-Comté se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

1.3.2.8.2 Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché "observables" ou "non observables".

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables.

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes, et ce, de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités

■ Notes annexes aux états financiers ■

sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse Régionale de Franche-Comté retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Titres disponibles à la vente". Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur.

Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

1.3.2.9 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

1.3.2.9.1 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

1.3.2.9.2 Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus

■ Notes annexes aux états financiers ■

jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.10 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Franche-Comté compense un actif et un passif financier et présente un solde net, si et seulement si, il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

1.3.2.11 GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.12 DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés

comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et

- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés, mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3 Provisions (IAS 37,19)

La Caisse Régionale de Franche-Comté identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie des ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains, mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Franche-Comté a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur

■ Notes annexes aux états financiers ■

à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),

- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.4.1 ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Caisse Régionale de Franche-Comté détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 6.4).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale de Franche-Comté a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme

■ Notes annexes aux états financiers ■

IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifiques. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Franche-Comté a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

1.3.4.2 PLANS DE RETRAITE – RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un

exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences

■ Notes annexes aux états financiers ■

temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigibles ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent.

La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

1.3.6 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques

futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	35 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 ans (linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Franche-Comté sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.7 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change

calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.8 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont

■ Notes annexes aux états financiers ■

enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.9 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition

d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

1.3.10 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

1.4.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Franche-Comté et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Franche-Comté détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la Caisse Régionale de Franche-Comté consolidée qui détient ses titres.

1.4.1.1 CONSOLIDATION DES CAISSES RÉGIONALES

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole,

transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Franche-Comté représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société mère conventionnelle existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Franche-Comté et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

1.4.1.2 NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Franche-Comté détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Franche-Comté détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité, mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Franche-Comté est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

1.4.1.3 EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Franche-Comté sur les entités consolidables, quelle

qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Franche-Comté,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Franche-Comté,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part détenue dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre est resté constant au 31 décembre 2008, à savoir la Caisse Régionale de Franche-Comté et les 45 Caisses Locales qui lui sont affiliées.

2.2. Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

<i>en KEUR</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	<i>Valeur au bilan</i>	<i>% de capital détenu par le Groupe</i>	<i>Valeur au bilan</i>	<i>% de capital détenu par le Groupe</i>
• SAS La Boétie	193 094	1.86	394 474	1.86
• SACAM International	19 634	1.86	16 705	1.86
• SAS SACAM Développement	13 932	1.77	16 692	1.77
• Crédit Agricole FC Investissement	5 000	100.00	5 000	100
• Crédit Agricole FC Amorçage	1 000	100.00		
• Crédit Agricole FC Développement	3 000	100.00		
• Franche-Comté Développement Immobilier	1 978	100.00		
• Valeur au bilan des autres titres de participation non consolidés	6 074		5 966	
Valeur total au bilan des titres de participation non consolidés	243 712		438 837	

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse Régionale de Franche-Comté est assurée par la direction des risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptable continuent néanmoins de figurer dans les États financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Franche-Comté assume la responsabilité des opérations

qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

La Caisse Régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse Régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	7 730	14 588
Instruments dérivés de couverture	16 516	339
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	231 686	234 052
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	6 473	5 284
Prêts et créances sur la clientèle	7 648 391	7 244 502
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	100 840	113 295
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	8 011 636	7 612 060
Engagements de financement donnés	924 348	819 472
Engagements de garantie financière donnés	183 018	139 261
Provisions - Engagements par signature		-4 365
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 107 366	954 368
TOTAL Exposition nette	9 119 002	8 566 428

■ Notes annexes aux états financiers ■

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique
(hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008					
	<i>Encours bruts</i>	<i>dont Encours douteux</i>	<i>Dépréciations Encours douteux</i>	<i>dont Encours douteux compromis</i>	<i>Dépréciations Encours douteux compromis</i>	<i>Total</i>
• Administrations centrales	2 715					2 715
• Etablissements de crédit	376 925					376 925
• Institutions non établissements de crédit	646 530			22		646 530
• Grandes entreprises	1 700 147	35 439	26 990	37 789	28 889	1 644 268
• Clientèle de détail	5 270 940	36 487	16 927	55 265	36 760	5 217 253
Total	7 997 257	71 926	43 917	93 076	65 649	7 887 691
Créances rattachées nettes						200 283
Dépréciations sur base collective						-61 197
Valeurs nettes au bilan						8 026 777

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007					
	<i>Encours bruts</i>	<i>dont Encours douteux</i>	<i>Dépréciations Encours douteux</i>	<i>dont Encours douteux compromis</i>	<i>Dépréciations Encours douteux compromis</i>	<i>Total</i>
• Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	650 093	159				650 093
• Etablissements de crédit	158 350					158 350
• Grandes entreprises	1 972 364	30 254	23 829	38 244	31 837	1 916 698
• Clientèle de détail	4 746 023	27 291	10 251	48 021	31 772	4 704 000
Total	7 526 830	57 704	34 080	86 265	63 609	7 429 141
Créances rattachées nettes						34 702
Provisions collectives						- 60 601
Valeurs nettes au bilan						7 403 242

■ Notes annexes aux états financiers ■

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
• Administrations centrales		261 040
• Institutions non établissements de crédit	105 915	
• Grandes entreprises	303 220	215 398
• Clientèle de détail	514 610	340 807
Total	923 745	817 245
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
• Administrations centrales		1 557
• Institutions non établissements de crédit	27 113	
• Grandes entreprises	141 334	123 935
• Clientèle de détail	14 571	13 769
Total	183 018	139 261

La Caisse Régionale s'est désengagée vis-à-vis des administrations centrales

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Administrations centrales	0	12 219
• Institutions non établissements de crédit	9 333	5 644
• Grandes entreprises	460 898	562 179
• Clientèle de détail	1 376 209	1 191 510
Total	1 846 440	1 771 552
Dettes rattachées	4 317	3 565
Valeur au bilan	1 850 757	1 775 117

La Caisse Régionale s'est désengagée vis-à-vis des administrations centrales

■ Notes annexes aux états financiers ■

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008						
		Arriérés de paiement sur créances non dépréciées						
		≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
• Instruments de capitaux propres							1 050	614
• Instruments de dette		0	0	0	0	0	0	0
- Grandes entreprises		0			0			
- Clientèle de détail						0		
• Prêts et avances		211 062	2 514	1 065	0	214 641	55 436	183 364
- Institutions non établissements de crédit		4 357	1			4 358	22	2
- Grandes entreprises		93 014	600	1 056		94 670	17 349	120 678
- Clientèle de détail		113 691	1 913	9		115 613	38 065	62 684
• Autres actifs financiers						0		
Total		211 062	2 514	1 065		214 641	56 486	183 978

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2007						
		Arriérés de paiement sur créances non dépréciées						
		≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
• Instruments de capitaux propres							1 021	599
• Instruments de dette		2 950	0	0	0	2 950	0	0
- Grandes entreprises		2 950				2 950		
• Prêts et avances		237 796	1 674	160	1 329	240 959	155 488	160 409
- Administrations centrales		16 824				16 824		
- Institutions non établissements de crédit		4 973				4 973	162	3
- Grandes entreprises		123 585	607	20	1 302	125 514	72 198	62 288
- Clientèle de détail		92 414	1 067	140	27	93 648	83 128	98 118
• Autres actifs financiers						0		
Total		240 746	1 674	160	1 329	243 909	156 509	161 008

■ Notes annexes aux états financiers ■

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de de marché	Risque de crédit potentiel
• Risques sur les autres contreparties	-10 689	2 179	125	1 523
Total	-10 689	2 179	125	1 523
• Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières			125	1 523
Total	0	0	125	1 523
Incidence des accords de compensation	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation	-10 689	2 179	125	1 523

• calculé selon les normes prudentielles.

• Le Crédit Agricole Franche-Comté n'a aucun risque sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés.

3.2. Risque de marchés

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments

financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

57

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêts	0	0	0	599	0	0	599	-3 031
• Swaps de taux d'intérêts				599			599	-3 031
Sous total	0	0	0	599	0	0	599	-3 031
• Opérations de change à terme						221	221	3 156
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	599	0	221	820	125

■ Notes annexes aux états financiers ■

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	<i>Opérations sur Marchés Organisés</i>			<i>Opérations de gré à gré</i>			<i>Total en valeur</i>	<i>Total en</i>
	<i>≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>de marché</i>	<i>valeur de marché</i>
Instruments de taux d'intérêts	0	0	0	0	0	17 066	17 066	0
• Swaps de taux d'intérêts						17 066	17 066	
Sous total	0	0	0	0	0	17 066	17 066	0
• Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	0	17 066	17 066	0

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
	<i>Total en cours notionnel</i>	<i>Total en cours notionnel</i>
Instruments de taux d'intérêt :	687 188	525 575
• Swaps de taux d'intérêts	571 730	431 767
• Caps-floors-collars	115 458	93 808
Instruments de devises et or :	169 467	59 819
• Options de change	169 467	59 819
Autres instruments :	0	124 045
• Autres		124 045
Sous total	856 655	709 439
• Opérations de change à terme		
Valeurs nettes au bilan	856 655	709 439

RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	<i>Emprunts obligataires</i>	<i>Dettes subordonnées à durée déterminée</i>	<i>Dettes subordonnées à durée déterminée</i>	<i>Emprunts obligataires</i>	<i>Dettes subordonnées à durée déterminée</i>	<i>Dettes subordonnées à durée déterminée</i>
EUR	0	83 143	0	0	58 143	
. Taux fixe		83 143			58 143	
. Taux variable						
Total	0	83 143	0	0	58 143	0
. Taux fixe	0	83 143	0	0	58 143	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables

RISQUES DE CHANGE

Le **risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
• EUR	8 295 780	8 304 842	8 018 395	7 993 012
• Autres devises de l'UE	1 289	1 284	846	832
• USD	4 657	4 669	6 081	6 202
• JPY	3		319	318
• Autres devises	688 430	679 364	544 159	569 436
Total bilan	8 990 159	8 990 159	8 569 800	8 569 800

RISQUE DE PRIX

Le **risque de prix** résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La Caisse Régionale de Franche-Comté en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008				
	≤ 3 mois	≥ 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total	
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	327 406	4 858	8 049	36 612	376 925	
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	624 215	1 006 376	2 462 638	3 692 105	7 785 334	
Total	951 621	1 011 234	2 470 687	3 728 717	8 162 259	
Créances rattachées						47 882
Dépréciations						-183 364
Valeurs nettes au bilan						8 026 777

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2007				
	≤ 3 mois	≥ 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total	
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	95 223	34 123	4 922	24 082	158 350	
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	627 878	867 403	2 389 056	3 484 143	7 368 480	
Total	723 101	901 526	2 393 978	3 508 225	7 526 830	
Créances rattachées						46 221
Dépréciations						-169 809
Valeurs nettes au bilan						7 403 242

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008				
	≤ 3 mois	≥ 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total	
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 115 830	889 736	1 919 245	2 018 557	5 943 368	
• Dettes envers la clientèle	1 563 735	241 131	40 535	1 039	1 846 440	
Total	2 679 565	1 130 867	1 959 780	2 019 596	7 789 808	
Dettes Rattachées						50 979
Valeur au bilan						7 840 787

■ Notes annexes aux états financiers ■

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		<i>31.12.2007</i>			
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>≥ 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	937 840	880 253	1 795 731	1 780 237	5 394 061
• Dettes envers la clientèle	1 688 552	72 714	10 144	142	1 771 552
Total	2 626 392	952 967	1 805 875	1 780 379	7 165 613
Dettes Rattachées					42 655
Valeur au bilan					7 208 268

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>		<i>31.12.2008</i>			
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>≥ 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>
Dettes représentées par un titre					
• Bons de caisse	1 243	50			1 293
• Titres de créances négociables :	1 490	79 908	3 007	0	84 405
- Émis en France	1 490	79 908	3 007		84 405
- Émis à l'étranger					0
• Emprunts obligataires					0
• Autres dettes représentées par un titre					0
Total	2 733	79 958	3 007	0	85 698
Dettes rattachées					224
Valeur au bilan					85 922
Dettes subordonnées					
• Dettes subordonnées à durée déterminée	15 245			67 898	83 143
• Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
• Dépôt de garantie à caractère mutuel			611		611
• Titres et emprunts participatifs					0
Total	15 245	0	611	67 898	83 754
Dettes rattachées					1 967
Valeur au bilan					85 721

■ Notes annexes aux états financiers ■

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2007			
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>≥ 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>
Dettes représentées par un titre					
• Bons de caisse	1 173		50		1 223
• Titres du marché interbancaire					0
• Titres de créances négociables :	116 876	11 004	960	0	128 840
- Émis en France	116 876	11 004	960		128 840
- Émis à l'étranger					0
• Emprunts obligataires					0
• Autres dettes représentées par un titre					0
Total	118 049	11 004	1 010	0	130 063
Dettes rattachées					208
Valeur au bilan					130 271
Dettes subordonnées					
• Dettes subordonnées à durée déterminée	15 245		27 898	15 000	58 143
• Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
• Dépôt de garantie à caractère mutuel	511				511
• Titres et emprunts participatifs					0
Total	15 756	0	27 898	15 000	58 654
Dettes rattachées					1 162
Valeur au bilan					59 816

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>			
	31.12.2008		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
COUVERTURE JUSTE VALEUR	820	17 309	684 188
• Taux d'intérêt	599	17 309	568 730
• Change	221		115 458
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	27	3 000
• Taux d'intérêt		27	3 000
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	820	17 336	687 188

<i>(en milliers d'euros)</i>			
	31.12.2007		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
COUVERTURE JUSTE VALEUR	3 165	-3 031	522 575
• Taux d'intérêt	9	-3 031	428 767
• Change	3 156		93 808
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	205		3 000
• Taux d'intérêt	205		3 000
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	3 370	-3 031	525 575

3.5 Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil "EUROPA" a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses Régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité

à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil "OLIMPIA" qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier.

Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", la Caisse Régionale de Franche-Comté est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Franche-Comté est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de

couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Franche-Comté a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Fonds propres de base (tier 1)	486 691	754 321
Fonds propres complémentaires (tier 2)	611	81 724
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	62 527	37 123
Déductions (1)	N/A	268 200
Total des fonds propres prudentiels	549 829	604 968

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Franche-Comté doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, la Caisse Régionale de Franche-Comté répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

en milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2007
• Sur opérations avec les établissements de crédit	2 552	1 658
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 849	13 062
• Sur opérations avec la clientèle	342 286	304 768
• Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 303	111
• Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 685	4 971
• Intérêts courus et échus des instruments de couverture	20 729	11 485
Produits d'intérêts (1) (2)	389 404	336 055
• Sur opérations avec les établissements de crédit	1 113	474
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	222 692	181 962
• Sur opérations avec la clientèle	23 630	17 126
• Sur dettes représentées par un titre	9 100	10 180
• Sur dettes subordonnées	3 593	1 781
• Intérêts courus et échus des instruments de couverture	20 562	12 938
Charges d'intérêts	280 690	224 461

■ Notes annexes aux états financiers ■

4.2. Commissions nettes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	2 827	3 623	-796	499	2 584	-2 085
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 239	9 434	5 805	13 601	5 808	7 793
• Sur opérations avec la clientèle	32 907	31	32 876	30 474	26	30 448
• Sur opérations de change	100		100	104		104
• Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3 739	388	3 351	2 757	358	2 399
• Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	43 561	4 840	38 721	43 478	5 407	38 071
• Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	15 098	439	14 659	16 382	419	15 963
Produits nets des commissions	113 471	18 755	94 716	107 295	14 602	92 693

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Dividendes reçus		
• Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	173	21
• Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-3 859	1 282
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 801	1 957
• Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-1 885	3 260

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Dividendes reçus	21 536	20 284
• Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	610	10 741
• Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	- 15	- 8
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	22 131	31 017

La ligne dépréciations durables, soit 614 K€, se décompose comme suit :

- SACAM SANTEFI : 53 K€
- SAS SACAM FIRECA : 488 K€
- SAS SACAM PLEINCHAMP : 73 K€

■ Notes annexes aux états financiers ■

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	418	
• Produits nets des immeubles de placement	-125	-108
• Autres produits (charges) nets	25 305	26 697
Produits (charges) des autres activités	25 598	26 589

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Charges de personnel	83 646	85 057
• Impôts et taxes	4 079	4 167
• Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	45 272	46 672
Charges d'exploitation	132 997	135 896

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Dotations aux amortissements	10 154	9 782
• Dotations aux dépréciations	-15	85
Total	10 139	9 867

4.8. Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	51 817	57 691
• Prêts et créances	41 733	49 141
• Autres actifs	33	
• Engagements par signature	1 412	4 278
• Risques et charges	8 639	4 272
Reprises de provisions et de dépréciations	21 653	41 155
• Prêts et créances	18 453	27 006
• Autres actifs	35	72
• Engagements par signature	808	2 971
• Risques et charges	2 357	11 106
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-30 164	-16 536
• Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-57	-102
• Récupérations sur prêts et créances amortis	856	1 384
• Autres pertes	-15	
Coût du risque	-29 380	-15 254

■ Notes annexes aux états financiers ■

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	892	230
• Plus-values de cession	964	270
• Moins-values de cession	-72	40
Gains ou pertes sur autres actifs	892	230

4.10. Impôts

Charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
• Charges d'impôt courant	-26 562	-37 627
• Charge d'impôt différé	6 532	4 010
Charge d'impôt de la période	-20 030	-33 617

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 31.12.2008

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Base</i>	<i>Taux d'impôt</i>	<i>Impôt</i>
• Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	57 619	Taux d'impôt théorique 34,43 %	19 838
• Effet des différences permanentes			4 247
• Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
• Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 4 309
• Effet de l'imposition à taux réduit			254
• Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		Taux d'impôt constaté 34,76 %	20 030

■ Notes annexes aux états financiers ■

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 31.12.2007

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Base</i>	<i>Taux d'impôt</i>	<i>Impôt</i>
• Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	104 366	Taux d'impôt théorique 34,43 %	35 933
• Effet des différences permanentes			- 5 861
• Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
• Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			7 863
• Effet de l'imposition à taux réduit			- 302
• Effet des autres éléments			- 4 016
Taux et charge effectif d'impôt		Taux d'impôt constaté 32,21 %	33 617

5. Notes relatives au bilan

5.1. Caisse, Banques centrales

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>		<i>31.12.2007</i>	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
• Caisse	43 024		34 863	
• Banques centrales, CCP	14 476		12 895	
TOTAL PRINCIPAL	57 500	0	47 758	0
• Créances / Dettes rattachées	104			
VALEUR AU BILAN	57 604	0	47 758	0

5.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
• Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 730	14 588
Juste valeur au bilan	7 730	14 588
<i>dont titres prêtés</i>		

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 730	14 588
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	7 730	14 588
* Titres cotés		
* Titres non cotés	7 730	14 588
Juste valeur au bilan	7 730	14 588

5.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Obligations et autres titres à revenu fixe	231 686	234 052
* Titres cotés		
* Titres non cotés	231 686	234 052
• Actions et autres titres à revenu variable	248 334	443 700
* Titres cotés		
* Titres non cotés	248 334	443 700
Total des titres disponibles à la vente	480 020	677 752
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	491	
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente(1)	480 511	677 752

(1) dont - 614 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008			31.12.2007
	<i>Juste valeur</i>	<i>Gains latents</i>	<i>Pertes latentes</i>	<i>Juste valeur</i>
• Effets publics et valeurs assimilées				
• Obligations et autres titres à revenu fixe	231 686	13 121	3 616	234 052
• Actions et autres titres à revenu variable	3 616	206	22	3 842
• Titres de participation non consolidés	244 718	6 671	89 814	439 858
• Créances disponibles à la vente				
• Créances rattachées	491			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	480 511	19 998	93 452	677 752
Impôts		-4 665	-1 248	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		15 333	92 204	

■ Notes annexes aux états financiers ■

5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

5.5.1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LRS ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Établissements de crédit		
• Comptes et prêts	4 099	2 916
dont comptes ordinaires débiteurs sains	605	355
dont comptes et prêts au jour le jour sains	3 494	2 561
• Prêts subordonnés	2 337	2 337
Total	6 436	5 253
Créances rattachées	37	31
Dépréciations		
Valeur nette	6 473	5 284
Opérations internes au Crédit Agricole		
• Comptes ordinaires	279 775	49 219
• Comptes et avances à terme	70 014	83 178
• Prêts subordonnés	20 700	20 700
Total	370 489	153 097
Créances rattachées	1 424	359
Dépréciations		
Valeur nette	371 913	153 456
Valeur nette au bilan	378 386	158 740

5.5.2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec la clientèle		
• Créances commerciales	80 747	89 638
• Autres concours à la clientèle	7 512 994	7 121 515
• Prêts subordonnés	34 432	34 926
• Titres non cotés sur un marché actif	1 925	1 925
• Avances en comptes courants d'associés	92 426	16 914
• Comptes ordinaires débiteurs	62 810	103 562
Total	7 785 334	7 368 480
Créances rattachées	46 421	45 831
Dépréciations	-183 364	-169 809
Valeur nette	7 648 391	7 244 502
Valeur nette au bilan	7 648 391	7 244 502

■ Notes annexes aux états financiers ■

5.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

En milliers d'euros

	31.12.2007	Dotations	Reprises / Utilisations	Autres mouvements	31.12.2008
• Créances clientèle	169 809	45 780	32 225		183 364
dont dépréciations collectives	60 601	596			61 197
• Actifs disponibles à la vente	599	15			614
• Autres actifs financiers	46	32	35		43
Total des dépréciations des actifs financiers	170 454	45 827	32 260	0	184 021

En milliers d'euros

	31.12.2006	Dotations	Reprises / Utilisations	Autres mouvements	31.12.2007
• Créances clientèle	175 364	58 592	64 144	-3	169 809
dont dépréciations collectives	41 518	19 083			60 601
• Actifs disponibles à la vente	595	8	4		599
• Autres actifs financiers	1 514	120	72		1 562
Total des dépréciations des actifs financiers	177 473	58 720	64 220	-3	171 970

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

5.7.1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

	31.12.2008	31.12.2007
Établissements de crédit		
• Comptes et emprunts	39 385	35 656
dont comptes ordinaires créditeurs	11	14
Total	39 385	35 656
Dettes rattachées	187	180
Valeur au bilan	39 583	35 836
Opérations internes au Crédit Agricole		
• Comptes ordinaires créditeurs		480 106
• Comptes et avances à terme	5 903 983	4 878 299
Total	5 903 983	5 358 405
Dettes rattachées	46 475	38 910
Valeur au bilan	5 950 458	5 397 315
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	5 990 030	5 433 151

■ Notes annexes aux états financiers ■

5.7.2. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
• Comptes ordinaires créditeurs	1 249 516	1 313 277
• Comptes d'épargne à régime spécial	14 555	21 263
• Autres dettes envers la clientèle	582 369	437 012
Total	1 846 440	1 771 552
Dettes rattachées	4 317	3 565
Valeur au bilan	1 850 757	1 775 117

5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
• Obligations et autres titres à revenu fixe	99 553	111 889
Total	99 553	111 889
Créances rattachées	1 287	1 406
Valeurs nettes au bilan	100 840	113 295

5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
Dettes représentées par un titre		
• Bons de caisse	1 293	1 223
• Titres de créances négociables :	84 405	128 840
- Émis en France	84 405	128 840
Total	85 698	130 063
Dettes rattachées	224	208
Valeur au bilan	85 922	130 271
Dettes subordonnées		
• Dettes subordonnées à durée déterminée	83 143	58 143
• Dépôt de garantie à caractère mutuel	611	511
Total	83 754	58 654
Dettes rattachées	1 967	1 162
Valeur au bilan	85 721	59 816

■ Notes annexes aux états financiers ■

5.10. Actifs et passifs d'impôts différés

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Provisions pour risques et charges non déductibles	32 494	28 941
• Charges à payer non déductibles	235	1 124
• Autres impôts différés actifs	1 879	-5 064
Total impôt différé actif	34 608	25 001

5.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

5.11.1 Comptes de régularisation actif

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	21.12.2007
Autres actifs	52 986	63 842
• Comptes de stocks et emplois divers	523	463
• Débiteurs divers	41 593	43 923
• Comptes de règlements	10 870	19 456
Comptes de régularisation	115 225	139 448
• Comptes d'encaissement et de transfert	65 037	50 493
• Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	- 6	4
• Produits à recevoir	39 232	36 104
• Charges constatés d'avance	636	1 323
• Autres comptes de régularisation	10 326	51 524
Valeur nette au bilan	168 211	203 290

5.11.2 Comptes de régularisation passif

Autres passifs (1)	50 166	53 398
• Comptes de règlements	18 251	21 053
• Crédoeurs divers	26 569	29 176
• Versement restant à effectuer sur titres	5 346	3 169
Comptes de régularisation	96 281	92 338
• Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6 998	10 135
• Produits constatés d'avance	32 655	26 619
• Charges à payer	56 045	55 018
• Autres comptes de régularisation	583	566
Valeur nette au bilan	146 447	145 736

■ Notes annexes aux états financiers ■

5.12. Immeubles de placement et immeubles destinés à être cédés

<i>en milliers d'euros</i>					
	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immeubles de placement					
• Valeur brute	7 236	699	-1 233	85	6 787
• Amortissements et dépréciations	-1 028	-125	878		-275
Valeur nette au bilan	6 208	574	-355	85	6 512
dont immeubles destinés à être cédés*	3 965	0	0	0	3 965

<i>en milliers d'euros</i>					
	31.12.2006	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immeubles de placement					
• Valeur brute	6 677	400		159	7 236
• Amortissements et dépréciations	-980	-108		60	-1 028
Valeur nette au bilan	5 697	292	0	219	6 208

*La valeur de marché des immeubles destinés à être cédés, établie "à dire d'expert" sur la base d'une analyse de septembre 2008, s'élève à 9 300 milliers d'euros contre 3 965 milliers d'euros au 31/12/2007.

5.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>en milliers d'euros</i>					
	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions) regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation					
• Valeur brute	150 881	20 288	-14 265	-85	156 819
• Amortissements et dépréciations	-76 541	-10 133	3 989		-82 685
Valeur nette au bilan	74 340	10 155	-10 276	-85	74 134
Immobilisations incorporelles					
• Valeur brute	8 819		-16		8 803
• Amortissements et dépréciations	-8 784	-21	16	1	-8 788
Valeur nette au bilan	35	-21	0	1	15

■ Notes annexes aux états financiers ■

en milliers d'euros

	31.12.2006	Augmentations (Acquisitions) regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles d'exploitation					
• Valeur brute	137 479	27 157	13 596	-159	150 881
• Amortissements et dépréciations	-68 935	-9 731	2 185	-60	-76 541
Valeur nette au bilan	68 544	17 426	15 781	-219	74 340
Immobilisations incorporelles					
• Valeur brute	8 723	96			8 819
• Amortissements et dépréciations	-8 648	-136			-8 784
Valeur nette au bilan	75	-40	0	0	35

5.14. Provisions

en milliers d'euros

	31.12. 2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde 31.12. 2008
• Risques sur les produits épargne-logement	10 350	1 310		-820		10 840
• Risques d'exécution des engagements par signature	6 417	1 412	-77	-808	-4 110	2 834
• Risques opérationnels	5 419	389		-1 033		4 775
• Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	747			-58	1	690
• Litiges divers	2 378					2 378
• Autres risques	5 028	12 215	-209	-4 711	4 110	16 433
Provisions	30 339	15 326	-286	-7 430	1	37 950

(1) Dont 690 K€ au titre de la provision pour médailles du travail

en milliers d'euros

	31.12. 2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde 31.12. 2007
• Risques sur les produits épargne-logement	10 480	1 720		-1 850		10 350
• Risques d'exécution des engagements par signature	5 110	4 278	-7	-2 964		6 417
• Risques opérationnels	11 575	35		-6 191		5 419
• Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	850		-82	-21		747
• Litiges divers	5 309	2 231	-19	-5 143		2 378
• Autres risques	4 859	4 715	-191	-4 355		5 028
Provisions	38 183	12 979	-299	-20 524	0	30 339

(1) dont 747 K€ au titre de la provision pour médailles du travail

■ Notes annexes aux états financiers ■

5.1.4.1 PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne.

<i>en millions d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
Plans d'épargne-logement :		
• Ancienneté de moins de 4 ans	216 731	164 047
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	506 137	538 386
• Ancienneté de plus de 10 ans	391 447	511 589
Total plans d'épargne-logement	1 114 315	1 214 022
Total comptes épargne-logement	231 933	244 428
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 346 248	1 458 450

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état.

5.1.4.2 ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>en millions d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
Plans d'épargne-logement :		
	20 837	18 859
Comptes épargne-logement	76 057	71 435
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	96 894	90 294

5.1.4.3 PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>en millions d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
Plans d'épargne-logement :		
• Ancienneté de moins de 4 ans		0
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 840	1 470
• Ancienneté de plus de 10 ans	1 880	2 340
Total plans d'épargne-logement	3 720	3 810
Total comptes épargne-logement	7 120	6 540
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 840	10 350

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>en millions d'euros</i>	<i>01.01.2008</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>31.12.2008</i>
Plans d'épargne-logement :	3 810	320	410	3 720
Comptes épargne-logement	6 540	990	410	7 120
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 350	1 310	820	10 840

5.15. Capitaux propres

5.15.1 COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2008

La Caisse Régionale de Franche-Comté est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale

en KEUR

	Nombre Titres au 01.01.2008	Nombre de Titres émis	Nombre Titres remboursés	Nombres Titres au 31.12.2008
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)				
- dont part du public	196 078			196 078
- dont part Crédit Agricole S.A.	1 299 506			1 299 506
Parts Sociales				
- dont part Caisses Locales	3 702 417			3 702 417
- dont part Administrateurs de la CR	20			20
- dont Crédit Agricole S.A.	1			1
Total	5 198 022	0	0	5 198 022

La valeur nominale des titres est de 15 € et le montant total du capital est de 77 970 K€

Au 31 décembre 2008, sur les 196 078 titres, 2 507 milliers sont détenus par le public, et 434 milliers d'euros par la Caisse Locale des Cantons de Franche-Comté qui assure la liquidité.

■ Notes annexes aux états financiers ■

5.15.2. RÉSULTAT PAR ACTION

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Franche-Comté sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947

relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Montant de rémunérations accordées aux parts sociales et CCA :

en milliers d'euros

Année de rattachement de dividende	CCA	Parts sociales
• 2005	4 158	1 999
• 2006	5 220	2 249
• 2007	5 683	2 527
• Prévu 2008	5 424	2 388

5.15.3. DIVIDENDES

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

5.15.4. AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE 2008

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Franche-Comté du .

Le texte de la résolution est le suivant :

FIXATION DE L'INTERÊT À SERVIR AUX PARTS SOCIALES

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décide de servir un intérêt de 4.30 % aux parts sociales du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté pour l'exercice 2008.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'Article 643 du Code Rural, d'affecter, de la manière suivante, le résultat de l'exercice 2008, soit 62 842 021.87 euros.

- Intérêts aux parts sociales	2 388 072.51
- Rémunération aux Certificats Coopératifs d'Associés	5 424 305.00
- Réserve légale	41 272 233.27
- Réserve facultative	13 757 411.09

6. Avantages au personnel et autres rémunérations

6.1. Détail des charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	2008	2007
• Salaires et traitements	43 973	43 994
• Cotisations au titre des retraites (régime à cotisations définies)	6 119	5 965
• Cotisations au titre des retraites (régime à prestations définies)	35	18
• Autres charges sociales	17 781	17 829
• Intéressement et participation	9 740	10 675
• Impôts et taxes sur rémunération	5 998	6 576
Total charges de personnel	83 646	85 057

Dont indemnités liées à la retraite pour 410 K€

Dont médailles du travail pour 125 K€

6.2. Effectif fin de période

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• France	1 486	1 488
• Étranger	10	10
TOTAL	1 496	1 498

6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de

payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondants aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

6.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation de la dette actuarielle					
Dette actuarielle au 31/12/n-1	19 473	19 752	20 726	18 152	16 293
• Coût des services rendus sur la période	958	818	808	748	706
• Coût financier	959	887	684	888	813
• Modification / Réduction / Liquidation de plan	-5 300				
• Prestations versées (obligatoire)	-958	-484	-381	-510	-349
• (Gains) / pertes actuariels *	298	-1 501	-2 085	1 449	689
Dette actuarielle au 31.12.n	15 430	19 472	19 752	20 726	18 152

■ Notes annexes aux états financiers ■

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat					
• Coût des services rendus sur l'exercice	958	818	808	748	706
• Coût financier	959	887	684	888	813
• Rendement attendu des actifs sur la période	-797	-793	-831	-744	-574
• Amortissement du coût des services passés	189	-115	190	1 296	764
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 309	797	851	2 188	1 709
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement					
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	19 708	19 859	20 763	17 584	13 233
• Rendement attendu des actifs	797	793	821	734	574
• Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	109	-1 386	-2 275	163	-75
• Cotisations de l'employeur	1 119	925	922	2 802	4 263
• Modification / Réduction / Liquidation de plan	-5 300				
• Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)				-9	-60
• Prestations versées	-958	-484	-382	-510	-351
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	15 475	19 707	19 849	20 764	17 584
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Position nette					
Dette actuarielle fin de période	15 431	19 473	19 752	20 727	18 152
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	15 476	19 708	19 859	20 764	17 584
Position nette (passif) / actif fin de période	45	235	107	37	-568

■ Notes annexes aux états financiers ■

	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Information sur les actifs des régimes					
Composition des actifs					
• % d'obligations	81.1%	75.1%	71.3%	78.0%	77.0%
• % d'actions	9.1%	17.1%	19.2%	19.0%	13.0%
• % autres actifs	9.8%	7.8%	9.5%	3.0%	10.0%
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles					
• Taux d'actualisation	4.67%	4.78%	4.11%	3.52%	4.40%
• Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4.03%	4.02%	4.02%	4.02%	4.02%
• Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4.15%	4.15%	4.05%	4.20%	4.30%
• Taux attendus d'augmentation des salaires	2.83%	2.00%	2.00%	2.00%	2.00%

6.5. Autres engagements sociaux

Le Crédit Agricole de Franche-Comté provisionne pour 690 K€ les gratifications à verser au titre des médailles du travail. Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture calculée selon une méthode actuarielle.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagement "retraite" mais enregistre en "Frais de personnel" le montant des cotisations correspondantes.

6.6. Rémunération des dirigeants

• Avantages à court terme	2 289 969
• Avantages à long terme	63 496
• Indemnités de fin de contrat	319 167

Par dirigeants il faut entendre l'ensemble des membres du comité de Direction.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés	1 107 366	958 733
Engagements de financement	924 348	819 472
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	603	2 227
• Engagements en faveur de la clientèle	923 745	817 245
Ouverture de crédits confirmés	635 112	474 597
- Ouverture de crédits documentaires	2 922	1 000
- Autres ouvertures de crédits confirmés	632 190	473 597
• Autres engagements en faveur de la clientèle	288 633	342 648
Engagements de garantie	183 018	139 261
• Engagements d'ordre de la clientèle	183 018	139 261
• Cautions immobilières	13 747	14 246
• Garanties financières	94 391	45 312
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	74 880	79 703
Engagements reçus	2 289 810	1 931 558
Engagements de financement	240 625	257 602
• Engagements reçus d'établissements de crédit	240 625	257 602
• Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 962 662	1 619 214
• Engagements reçus d'établissements de crédit	103 117	110 698
• Engagements reçus de la clientèle	1 859 545	1 508 516
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	320 618	322 158
• Autres garanties reçues	1 538 927	1 186 358
Autres engagements reçus	86 523	54 742

8. Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

8.1. Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>		<i>31.12.2007</i>	
	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur de marché estimée*</i>	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur de marché estimée*</i>
ACTIFS				
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	378 386		158 740	
• Prêts et créances sur la clientèle	7 648 391		7 244 502	
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	100 840		113 295	
PASSIFS				
• Dettes envers les établissements de crédit	5 990 030		5 433 151	
• Dettes envers la clientèle	1 850 757		1 775 117	
• Dettes représentées par un titre	85 922		130 271	
• Dettes subordonnées	85 721		59 816	

■ Notes annexes aux états financiers ■

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de

remboursement est proche de la valeur de marché,

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

* Dans le cas présent, l'information de la valeur de marché estimée n'est pas disponible.

9. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2008 n'est intervenu.

10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

- a. La Caisse Régionale de Franche-Comté
- b. Liste des Caisses Locales

■ Notes annexes aux états financiers ■

Caisse Locale	Adresse
AUDEUX	25 bis avenue Charles de Gaulle - 25410 SAINT VIT
BAUME/ROUGEMONT	5 Place de la Libération - 25110 BAUME LES DAMES
BESANCON	11 avenue Elisée Cusenier - 25084 BESANCON CEDEX
LES DEUX VALS	9 grande rue - 25510 PIERREFONTAINE LES VARANS
FRANCHES MONTAGNES	10 rue Montalembert - BP 9 - 25120 MAICHE
HAUT DOUBS FORESTIER	3 B rue de la Varée - BP 21 - 25240 MOUTHE
MONTBENOIT	Route de Montflovin - 25650 MONTBENOIT
MORTEAU	8 Place Carnot - BP 41 - 25500 MORTEAU
PAYS DE COURBET	6 Place Gustave Courbet - BP 14 - 25290 ORNANS
PAYS DE MONTBELIARD	50 Place Albert Thomas - BP 165 - 25200 MONTBELIARD
PONTARLIER	59 rue de la République - BP 195 - 25300 PONTARLIER
PONT DE ROIDE	21 rue de Besançon - BP 11 - 25150 PONT DE ROIDE
QUINGEY	Grande rue - 25440 QUINGEY
SANCEY LE GRAND	Rue de Lattre de Tassigny - BP 1 - 25420 SANCEY-LE GRAND
VAL DES ISLES	6 rue de Lattre de Tassigny - BP 3 - 25250 L'ISLE-sur-le-DOUBS
VALDAHON	1 Place du Général de Gaulle - BP 20 - 25800 VALDAHON
BELFORT - FONTAINE - GIROMAGNY	5 Faubourg de Montbéliard - BP 345 - 90000 BELFORT
DAMPIERRE-sur-SALON	1 rue Louis Dornier - 70180 DAMPIERRE-sur-SALON
DELLE	3 place de la République - BP 45 - 90100 DELLE
GRAY	13 rue Gambetta - BP 79 - 70100 GRAY
GY - PESMES - MARNAY	23 grande rue - BP 19 - 70700 GY
HERICOURT	33 rue du Général de Gaulle - BP 51 - 70400 HERICOURT
JUSSEY	10 rue de la Pêcherie - BP 57 - 70500 JUSSEY
LURE	56 avenue de la République - BP 2 - 70200 LURE
LUXEUIL	35 rue Jules Jeanneney - BP 86 - 70310 LUXEUIL
PORT-sur-SAONE	15 rue G. Lavaire - BP 33 - 70170 PORT-sur-SAONE
RIOZ / MONTBOZON	6 avenue Jules Jeanneney - BP 132 - 70190 RIOZ
SAINT LOUP / VAUVILLERS	19 place Jean Jaurès - BP 28 - 70800 SAINT-LOUP
VESOUL	43 bis rue Grosjean - BP 272 - 70000 VESOUL
VILLERSEXEL	15 place de la Mairie - 70110 VILLERSEXEL
ARBOIS / POLIGNY	58 grande rue - BP 37 - 39600 ARBOIS
LA BRESSE	44 rue Louis le Grand - BP 14 - 39140 BLETTERANS
DEUX PLATEAUX	38 grande rue - BP 1 - 39250 NOZEROY
DOLE et PAYS DOLOIS	4 rue de Besançon - BP 188 - 39100 DOLE
ENTRE SERRE ET CHAUX	3 bis rue de Besançon - BP 1 - 39700 DAMPIERRE
HAUT JURA	52 rue du Pré - BP 81 - 39200 SAINT-CLAUDE
LONS LE SAUNIER	23 rue Lafayette - BP 432 - 39000 LONS-LE-SAUNIER
MOREZ / LES ROUSSES	165 rue de la République - 39400 MOREZ
PETITE MONTAGNE	6 rue des Fossés - BP 5 - 39270 ORGELET
LA PLAINE	19 grande rue - BP 19 - 39120 CHAUSSIN
REGION DES LACS	5 bis grande rue - BP 6 - 39130 CLAIRVAUX
REVERMONT	26 grande rue - BP 6 - 39210 VOITEUR
SALINS / VILLERS	3 rue Charles David - BP 10 - 39110 SALINS LES BAINS
SUD REVERMONT	12 place d'Armes - BP 8 - 39160 SAINT AMOUR

c. Liste des Caisses Locales Spécifiques

Caisses Spécifiques	Président	Adresse
Caisse Locale des Cantons de Franche-Comté 11 avenue Elisée Cusenier 25084 BESANCON CEDEX 9	Jean-Louis DELORME	39240 AROMAS

■ **Rapport
des Commissaires
aux Comptes
sur les comptes
consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2008

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Sociétaires

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté

11, avenue Elisée Cusenier
25084 Besançon Cedex 9

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations

significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.1, 1.3, 3.1, 4.8 et 5.6). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuilles.

■ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ■

- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.1, 5.2 et 8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dole, le 2 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Eric Bulle



Soreco SA
Olivier Renard






Comptes individuels

au 31 décembre 2008

Arrêtés par le Conseil d'administration
du Crédit Agricole Franche-Comté

En date du 9 Février 2009

Sommaire

Bilan au 31 décembre 2008	92
Hors-bilan au 31 décembre 2008	93
Compte de résultat au 31 décembre 2008	93
Note 1 : cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	94
Note 2 : principes et méthodes comptables	96
Note 3 : créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle	106
Note 4 : opérations avec la clientèle	106
Note 5 : titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	107
Note 6 : titres de participation et de filiales	109
Note 7 : variation de l'actif immobilisé	111
Note 8 : autres actifs et comptes de régularisation	112
Note 9 : dépréciations inscrites en déduction de l'actif	113
Note 10 : dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle	113
Note 11 : comptes créditeurs de la clientèle	114
Note 12 : dettes représentées par un titre	115
Note 13 : autres passifs et comptes de régularisation	115
Note 14 : provisions	116
Note 15 : épargne-logement	116
Note 16 : engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	118
Note 17 : fonds pour risques bancaires généraux	119
Note 18 : dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle	119
Note 19 : variation des capitaux propres (avant répartition)	120
Note 20 : composition des fonds propres	120
Note 21 : opérations effectuées en devises	120
Note 22 : opérations de change, emprunts et prêts en devises	121
Note 23 : opérations sur instruments financiers à terme	121
Note 24 : informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	122
Note 25 : actifs donnés et reçus en garantie	123
Note 26 : engagements donnés aux entreprises liées	123
Note 27 : produits nets d'intérêts et revenus assimilés	123
Note 28 : revenus des titres	123
Note 29 : produit net des commissions	124
Note 30 : gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	124
Note 31 : gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	124
Note 32 : autres produits et charges d'exploitation bancaire	125
Note 33 : charges générales d'exploitation	125
Note 34 : coût du risque	125
Note 35 : résultat net sur actifs immobilisés	127
Note 36 ; charges et produits exceptionnels	127
Note 37 : impôt sur les bénéfices	127
Note 38 : événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation	128
Note 39 : affectation des résultats	128
Note 40 : publicité des honoraires de commissaires aux comptes	128
Attestation des commissaires aux comptes et publicité	129

■ Comptes individuels ■

1. Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF	Notes	2008	2007
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		64 077	53 042
• Caisse, banques centrales		57 604	47 758
• Créances sur les établissements de crédit	3	6 473	5 284
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	372 422	155 625
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	7 614 837	7 286 154
OPÉRATIONS SUR TITRES		329 137	329 395
• Obligations et autres titres à revenu fixe	5	138 254	127 239
• Actions et autres titres à revenu variable	5	190 883	202 156
VALEURS IMMOBILISÉES		508 539	359 123
• Participations et autres titres détenus à long terme	6/7	410 667	272 376
• Parts dans les entreprises liées	6/7	21 176	6 164
• Immobilisations incorporelles	7	15	35
• Immobilisations corporelles	7	76 681	80 548
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		189 631	208 400
• Autres actifs	8	68 652	62 320
• Comptes de régularisation	8	120 979	146 080
TOTAL ACTIF		9 078 643	8 391 739
PASSIF	Notes	2008	2007
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		39 572	35 836
• Dettes envers les établissements de crédit	10	39 572	35 836
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	10	6 003 541	5 437 996
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	11	1 850 758	1 775 117
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12	85 922	130 271
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		150 358	152 385
• Autres passifs	13	49 282	52 515
• Comptes de régularisation	13	101 076	99 870
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		205 665	171 939
• Provisions	14/15/16	96 842	89 462
• Dettes subordonnées	18	108 823	82 477
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	17	15 889	15 899
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	19	726 928	672 296
• Capital souscrit		77 970	77 970
• Primes d'émission		119 047	119 047
• Réserves		467 069	409 471
• Report à nouveau			1 164
• Résultat de l'exercice		62 842	64 644
TOTAL PASSIF		9 078 643	8 391 739

2. Hors bilan au 31 décembre 2008

	2008	2007
A. ENGAGEMENTS DONNÉS	1 107 368	958 732
Engagements de financement	924 349	819 472
Engagements de garantie	183 019	139 260
B. ENGAGEMENTS REÇUS	2 993 946	2 622 254
Engagements de financement	240 625	257 602
Engagements de garantie	2 753 321	2 364 652

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

3. Compte de résultat au 31 décembre 2008

	Notes	2008	2007
• Intérêts et produits assimilés	27	368 695	331 057
• Intérêts et charges assimilées	27	-263 063	-214 963
• Revenus des titres à revenu variable	28	24 941	20 733
• Commissions (produits)	29	110 342	104 696
• Commissions (charges)	29	-18 368	-14 246
• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	1 934	2 042
• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	-2 778	10 321
• Autres produits d'exploitation bancaire	32	25 873	22 655
• Autres charges d'exploitation bancaire	32	-236	-162
PRODUIT NET BANCAIRE		247 340	262 133
• Charges générales d'exploitation	33	132 251	135 411
• Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		10 264	9 975
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		104 825	116 747
• Coût du risque	34	-28 576	-15 458
RESULTAT D'EXPLOITATION		76 249	101 289
• Résultat net sur actifs immobilisés	35	4 894	232
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		81 143	101 521
• Impôt sur les bénéfices	37	18 301	36 877
RESULTAT NET		62 842	64 644

■ Comptes individuels ■

NOTE 1 : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Franche-Comté, 45 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de la Caisse Régionale de Franche-Comté consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Franche-Comté est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse Régionale de Franche-Comté fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44.64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la

Caisse Régionale à hauteur de 25% du capital, les Certificats Coopératifs d'Associés détenus par le public représentant 3.77 % du capital

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Franche-Comté au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales,

■ Comptes individuels ■

sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avance sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses Régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au

■ Comptes individuels ■

Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2008

- Création de trois filiales : FRANCHE-COMTÉ DEVELOPPEMENT FONCIER qui porte désormais l'immeuble parisien cédé par la Caisse Régionale, cette cession ayant dégagé une plus-value de 5 335 milliers d'euros, CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ AMORCAGE et CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ DEVELOPPEMENT dont l'objet est la prise de participation dans des sociétés régionales afin d'en faciliter le développement, la reprise ou la transmission,
- Cession de la filiale PATRIMO CONSEIL à la filiale FRANCHE-COMTÉ DEVELOPPEMENT IMMOBILIER,
- Augmentation de 1 675 milliers d'euros de la prise de participation dans la filiale FRANCHE COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER,
- Souscription d'un emprunt en blanc de 735 000 milliers d'euros pour faire face à la crise de la liquidité,
- Impact de la crise financière qui se traduit par une hausse du coût de la liquidité et une forte hausse du coût du risque,
- Dans le cadre de l'augmentation de capital CRÉDIT AGRICOLE S.A., émission d'un TSR de 25 000 milliers d'euros, augmentation de l'avance consentie à SAS LA BOETIE de 74 537 milliers d'euros et participation à l'augmentation de capital de SAS LA BOETIE à hauteur de 62 363 milliers d'euros.

NOTE 2 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Franche-Comté sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Franche-Comté publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Franche-Comté est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04 et 2007-05 et 2008-02.

En 2008, la Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique à compter du 1^{er} janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres : l'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse Régionale de Franche-Comté sur la période.

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique à compter du 1^{er} janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce nouveau

■ Comptes individuels ■

règlement ne concerne pas la Caisse Régionale de Franche-Comté.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1. Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- . les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- . les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- . les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à

comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Franche-Comté s'élève à 9 530 milliers d'euros, dont 5 541 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz, au 31 décembre 2008 contre 18 347 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Franche-Comté, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

CRÉANCES DOUTEUSES

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

■ Comptes individuels ■

- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Franche-Comté distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Au 31 décembre 2008, le montant des créances douteuses non compromises détenues par la Caisse Régionale de Franche-Comté s'élève à 65 396 milliers d'euros.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Au 31 décembre 2008, le montant des créances douteuses compromises détenues par la Caisse Régionale de Franche-Comté s'élève à 91 571 milliers d'euros.

DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Franche-Comté par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

TRAITEMENT DES DÉCOTES ET DÉPRÉCIATIONS :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ INDIVIDUELLEMENT

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Franche-Comté a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à

■ Comptes individuels ■

couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

RISQUES PAYS

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués 'du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays. (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

2.2. Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Par le règlement CRC 2005-01, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

1. Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable."

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose

■ Comptes individuels ■

d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.10 Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

2. Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est

constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

3. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

■ Comptes individuels ■

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

4. Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Franche-Comté détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Franche-Comté utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

5. Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Franche-Comté enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

6. Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3. Immobilisations

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Franche-Comté applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

■ Comptes individuels ■

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Franche-Comté, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	35 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Franche-Comté sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres où des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6. Provisions

La Caisse Régionale de Franche-Comté

■ Comptes individuels ■

applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Franche-Comté a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVe directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds ont été constitués par La Caisse Régionale de Franche-Comté à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le détail des FRBG est fourni dans la note 17.

2.8. Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de

■ Comptes individuels ■

taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macrocouverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction, au sens du règlement CRB 90-15 modifié, sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9. Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Franche-Comté a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Franche-Comté s'établit à 9 062 milliers d'euros.

2.10. Engagements hors bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Franche-Comté.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 28 avril 2005.

■ Comptes individuels ■

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière et médailles

La Caisse Régionale de Franche-Comté a souscrit un contrat d'assurance auprès de PREDICA qui couvre l'ensemble des engagements dans le domaine de la retraite chapeau des dirigeants et des indemnités de fin de carrière du personnel.

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

À ce titre, la Caisse Régionale de Franche-Comté provisionne ses médailles du travail.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation, soit 689 milliers d'euros.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en "Frais de personnel" le montant des cotisations correspondantes.

2.13. Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Franche-Comté.

2.14. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

■ Comptes individuels ■

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT-ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>							
	<i>> 3 mois</i>		<i>> 1 an</i>		<i>Total</i>	<i>Créances</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
<i>CREANCES</i>	<i>< 3 mois</i>	<i>< 1 an</i>	<i>< 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>principal</i>	<i>rattachées</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
• Comptes et prêts :								
- à vue	605				605	1	606	355
- à terme		60	1 031	2 403	3 494	11	3 505	2 574
• Prêts subordonnés					2 337	25	2 362	2 355
Total	605	60	1 031	4 740	6 436	37	6 473	5 284
Dépréciations							6 473	5 284
VALEURS NETTES AU BILAN							6 473	5 284

OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

• Comptes ordinaires	280 283				280 283	789	281 072	49 346
• Comptes et avances à terme	46 933	4 528	6 854	11 700	70 015	603	70 618	85 541
• Prêts subordonnés				20 700	20 700	32	20 732	20 738
Total	327 216	4 528	6 854	32 400	370 998	1 424	372 422	155 625
Dépréciations							372 422	155 625
VALEURS NETTES AU BILAN							372 422	155 625

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 23 094 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 1 925 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1. Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>	<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>							
	<i>> 3 mois</i>		<i>> 1 an</i>		<i>Total</i>	<i>Créances</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
<i>CREANCES</i>	<i>< 3 mois</i>	<i>< 1 an</i>	<i>< 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>principal</i>	<i>rattachées</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE								
• Créances commerciales	80 292	455			80 747	15	80 762	89 658
• Autres concours à la clientèle	486 708	926 427	2 463 387	3 670 661	7 547 183	44 597	7 591 780	7 199 997
• Comptes ordinaires débiteurs	62 810				62 810	1 652	64 462	105 707
Dépréciations							-122 167	-109 208
VALEURS NETTES AU BILAN							7 614 837	7 286 154

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 34 498 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 739 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2008 contre 0 millier au 31 décembre 2007.

Les encours restructurés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 9 530 milliers d'euros contre 18 437 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

■ Comptes individuels ■

4.2. Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008					31.12.2007				
	<i>Encours brut</i>	<i>Encours douteux</i>	<i>Dont encours douteux compromis</i>	<i>Dépréciations des encours douteux</i>	<i>Dépréciations des encours douteux compromis</i>	<i>Encours bruts</i>	<i>Encours douteux</i>	<i>Dont encours douteux compromis</i>	<i>Dépréciations des encours douteux</i>	<i>Dépréciations des encours douteux compromis</i>
• Particuliers	3 971 728	51 787	29 561	28 852	17 820	3 714 954	42 382	24 646	23 925	17 498
• Agriculteurs	741 413	8 284	5 665	5 090	3 784	691 742	9 159	4 568	4 936	3 398
• Autres professionnels	610 467	38 036	27 053	25 696	20 924	606 858	34 343	27 009	21 834	18 896
• Société financières	72 151	726	551	707	545	52 140	394	394	391	391
• Entreprises	1 653 414	77 683	41 460	61 232	33 836	1 641 342	68 489	40 168	57 587	33 961
• Collectivités publiques	651 346	25	25	2	2	655 409	162	0	3	0
• Autres agents économiques	36 484	1 063	180	588	157	32 917	560	196	532	181
Total	7 737 003	177 604	104 495	122 167	77 068	7 395 362	155 489	96 981	109 208	74 325

NOTE 5 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008			31.12.2007
	<i>Placement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Obligations et autres titres à revenu fixe :				
- Autres émetteurs	31 000	107 553	138 553	125 813
- dont surcote restant à amortir	35	1 406	1 441	1 679
- dont décote restant à amortir	40	629	669	865
Créances rattachées	511	1 287	1 798	1 426
Dépréciations	-252	-1 845	-2 097	
Valeurs nettes au bilan	31 259	106 995	138 254	127 239
Actions et autres titres à revenu variable	194 246		194 246	202 651
Créances rattachées			0	
Dépréciations	-3 363		-3 363	-495
Valeurs nettes au bilan	190 883		190 883	202 156
Valeurs estimatives	222 142	106 995	329 137	329 395

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 9 708 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 31 989 milliers d'euros au 31/12/2007.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 6 029 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 710 milliers d'euros au 31/12/2007.

■ Comptes individuels ■

5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Encours nets 31.12.2008</i>	<i>Encours nets 31.12.2007</i>
Établissements de crédit	124 371	100 095
Sociétés financières	198 557	214 536
Entreprises, Assurances et autres clientèles	6 209	13 954
Valeurs nettes au bilan	329 137	329 395

5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>				<i>31.12.2007</i>			
	<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>Total</i>	<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>Total</i>
Titres à revenu fixe ou variable	138 553	0	194 246	332 799	125 813	0	202 651	328 464
- dont titres cotés	91 271			91 271	75 489			75 489
- dont titres non cotés	47 282		194 246	241 528	50 325		202 651	252 976
Créances rattachées	1 798			1 798	1 426			1 426
Dépréciations	-2 097		-3 363	-5 460			-495	-495
Valeurs nettes au bilan	138 254	0	190 883	329 137	127 239	0	202 156	329 395

L'encours d'OPCVM est constitué de parts de capitalisation française pour un montant total de 177 061 milliers d'euros et de 13 822 milliers d'euros de parts étrangères.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2008 :

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur liquidative</i>
• OPCVM monétaires	3 399	2 820
• OPCVM obligataires	129 630	140 355
• OPCVM actions	14 913	15 911
• OPCVM autres	45 170	43 705
TOTAL	193 112	202 791

■ Comptes individuels ■

5.3. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>	DURÉE RÉSIDUELLE					<i>Créances rattachées</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>
	<i>< 3 mois</i>	<i>> 3 mois < 1 an</i>	<i>> 1 an < 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total principal</i>			
• Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	4 784	14 852	60 266	58 652	138 554	1 797	140 351	127 239
Dépréciations							-2 097	
VALEURS NETTES AU BILAN					138 554	1 797	138 254	127 239

NOTE 6 : TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

<i>Informations financières sur les filiales et les participations en milliers d'euros</i>	<i>Capital</i>	<i>Quote-part du capital détenue (en pourcentage)</i>	<i>Valeurs comptables des titres détenus</i>		<i>dont avance</i>	<i>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice</i>
			<i>Brutes</i>	<i>Nettes</i>		
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ						
• Autres parts dans les entreprises liées :						
- SAS CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ INVESTISSEMENT	5 000	100	5 000	5 000		245
- SAS FCDI	2 175	100	2 817	2 619	642	
- SAS FCDF	9 450	100	9 511	9 511	61	
- SAS CREDIT AGRICOLE F.C. AMORCAGE	1 000	100	1 000	1 000		
- SAS CREDIT AGRICOLE F.C. DEVELOPPEMENT	3 000	100	3 000	3 000		
• Participations dans des établissements de crédit						
- SAS Rue de la Boétie	2 222 942	1.86	357 123	357 123	74 537	20 421
• Autres titres de participations (ensemble)						
- SAS SACAM DEVELOPPEMENT	19 076	1.77	16 936	16 936	3 997	260
- SAS SACAM INTERNATIONAL	900 040	1.86	16 705	16 705		11
- SAS SACAM FIRECA	74 700	1.91	1 423	973		
- GIE SYNERGIE			11 586	11 586	11 586	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ						
• Participations dans des établissements de crédit (ensemble)			562	562		20
• Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)			15	15		
• Autres titres de participations (ensemble)			6 165	5 877		254
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS			431 843	430 907	90 823	21 211

■ Comptes individuels ■

6.1. Valeur estimative des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur estimative</i>	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur estimative</i>
Parts dans les entreprises liées				
• Titres non cotés	20 640	20 442	5 522	5 523
• Titres cotés				
• Avances consolidables	703	703	630	630
• Créances rattachées	31		12	
• Dépréciations	-198			
Valeur nette	21 176	21 145	6 164	6 153
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
• Titres non cotés	317 322	233 763	254 514	434 335
• Titres cotés				
• Avances consolidables	91 723	91 723	16 284	16 284
• Créances rattachées	106		87	
• Dépréciations	-738		-763	
Sous-total titres de participation	408 413	325 486	270 122	450 619
Autres titres détenus à long terme				
• Titres non cotés	2 254	2 254	2 254	2 254
• Titres cotés				
• Avances consolidables				
• Créances rattachées				
• Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 254	2 254	2 254	2 254
Valeur nette	410 667	327 740	272 376	452 873
Total des titres de participation	431 843	348 885	278 540	459 026

■ Comptes individuels ■

NOTE 7 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>RUBRIQUES en milliers d'euros</i>	<i>01.01.2008</i>	<i>Augmentations (Acquisitions)</i>	<i>Diminutions (Cession) (Échéances)</i>	<i>Autres mouvements</i>	<i>31.12.2008</i>
Parts dans les entreprises liées :					
• Valeurs brutes	5 522	15 126	8		20 640
• Avances consolidables	630	223	150		703
• Créances rattachées	12	19			31
• Dépréciations					-198
Valeur nette au bilan parts entreprises liées	6 164	15 368	158	0	21 176
Titres de participations					
• Valeurs brutes	258 511	140 191	2 846	0	395 856
• Avances consolidables	12 287	13 992	13 090		13 189
• Créances rattachées	87	19			106
• Dépréciations	-763	-19	-44		-738
Autres titres détenus à long terme :	2 254	0	0	0	2 254
• Valeurs brutes	2 254				2 254
• Avances consolidables					
• Créances rattachées					
• Dépréciations					
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	272 376	140 191	2 846	0	410 667
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	278 540	155 559	3 004	0	431 843

■ Comptes individuels ■

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>RUBRIQUES</i> <i>en milliers d'euros</i>	<i>01.01.2008</i>	<i>Augmentations</i> <i>(Acquisitions)</i>	<i>Diminutions</i> <i>(Cession)</i> <i>(Échéances)</i>	<i>Autres</i> <i>mouvements</i>	<i>31.12.2008</i>
Immobilisations corporelles					
• Valeurs brutes	158 118	22 465	10 197	-10 745	159 641
• Amortissements et dépréciations	77 570	10 258	4 868		82 960
Valeur nette au bilan	80 548	12 207	5 329	-10 745	76 681
Immobilisations incorporelles					
• Valeurs brutes	8 818		16		8 802
• Amortissements et dépréciations	8 783	19	15		8 787
Valeur nette au bilan	35	-19	1	0	15
TOTAL	80 583	12 188	5 330	-10 745	76 696

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>Rubriques</i> <i>en milliers d'euros</i>	<i>Montant</i> <i>2008</i>	<i>Montant</i> <i>2007</i>
AUTRES ACTIFS (1)		
• Instruments conditionnels achetés	3 636	4 023
• Comptes de stocks et emplois divers	523	463
• Débiteurs divers	53 623	38 378
• Comptes de règlement	10 870	19 456
Valeur nette au bilan	68 652	62 320
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	66 425	52 106
• Charges constatées d'avance	635	1 321
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	4 512	5 024
• Autres produits à recevoir	39 231	36 104
• Autres comptes de régularisation	10 176	51 525
Valeur nette au bilan	120 979	146 080
Total comptes de régularisation et actifs divers	189 631	208 400

(1) Les montants incluent les créances rattachées

■ Comptes individuels ■

NOTE 9 : DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Solde au 01.01.2008</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises et utilisations</i>	<i>Désactua- lisation</i>	<i>Autres mouvements</i>	<i>Solde au 31.12.2008</i>
Dépréciations déduites de l'actif						
• Sur interbancaire						0
• Sur créances clientèle	109 208	45 184	30 125	2 100		122 167
• Opérations sur titres	1 257	5 782	643			6 396
• Autres valeurs immobilisées	1 561	33	50		-1	1 543
Total des dépréciations - Actif	112 026	50 999	30 818	2 100	-1	130 106

NOTE 10 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>									
	<i>> 3 mois < 3 mois</i>		<i>> 1 an < 1 an < 5 ans</i>		<i>> 5 ans</i>		<i>Total principal</i>	<i>Dettes rattachées</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT										
• Comptes et emprunts :										
- à vue	11					11		11		94
- à terme			16 835	22 539	39 374	187		39 561		35 742
• Valeurs données en pension					0			0		
• Titres donnés en pension livrée					0			0		
VALEURS AU BILAN	11	0	16 835	22 539	39 385	187		39 572		35 836
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE										
• Comptes ordinaires	48 963				48 963			48 963		520 092
• Comptes et avances à terme	1 115 859	893 132	1 902 919	1 996 019	5 907 929	46 649		5 954 578		4 917 904
VALEURS AU BILAN	1 164 822	893 132	1 902 919	1 996 019	5 956 892	46 649		6 003 541		5 437 996

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

■ Comptes individuels ■

NOTE 11 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

11.1. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>							
<i>DETTE</i>		<i>> 3 mois</i>	<i>> 1 an</i>		<i>Total</i>	<i>Dettes</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>	
		<i>< 3 mois</i>	<i>< 1 an</i>	<i>< 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>principal</i>	<i>rattachées</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE									
• Comptes ordinaires créditeurs	1 249 917					1 249 917	61	1 249 978	1 315 059
• Comptes d'épargne à régime spécial :									
- à vue	14 555		0	0	0	14 555		14 555	21 263
- à terme	14 555					14 555		14 555	21 263
• Autres dettes envers la clientèle	299 264	241 131	40 535	1 039		581 969	4256	586 225	435 325
- à vue						0		0	
- à terme	299 264	241 131	40 535	1 039		581 969	4256	586 225	438 795
Valeurs données en pension livrée						0		0	
VALEURS AU BILAN	1 563 736	241 131	40 535	1 039		1 846 441	4 317	1 850 758	1 775 117

11.2. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
• Particuliers	1 041 815	925 725
• Agriculteurs	125 249	124 077
• Autres professionnels	131 207	119 441
• Sociétés financières	13 893	2 434
• Entreprises	458 528	521 871
• Collectivités publiques	9 342	12 255
• Autres agents économiques	70 724	69 314
TOTAL	1 850 758	1 775 117

■ Comptes individuels ■

NOTE 12 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

12.1. Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>	<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>				<i>Total principal</i>	<i>Dettes rattachées</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>
	<i>< 3 mois</i>	<i>> 3 mois < 1 an</i>	<i>> 1 an < 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>				
DETTES								
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE								
• Bons de caisse	1 243	50			1 293	23	1 316	1 248
• Titres du marché interbancaire					0		0	
• Titres de créances négociables	78 490	2 908	3 007		84 405	201	84 606	129 023
• Emprunts obligataires					0		0	
• Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEURS AU BILAN	79 733	2 958	3 007	0	85 698	224	85 922	130 271

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
AUTRES PASSIFS (1)		
• Comptes de règlement et de négociation	18 251	21 053
• Créiteurs divers	25 685	28 293
• Versements restant à effectuer sur titres	5 346	3 169
Valeurs nettes au bilan	49 282	52 515
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	8 387	11 749
• Produits constatés d'avance	32 655	26 619
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	3 913	4 935
• Autres charges à payer	43 985	48 429
• Autres comptes de régularisation	12 136	8 138
Valeurs nettes au bilan	101 076	99 870
Total comptes de régularisation et passifs divers	150 368	152 385

(1) les montant incluent les dettes rattachées.

■ Comptes individuels ■

NOTE 14 : PROVISIONS

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Solde au 01.01.2008</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises non utilisées</i>	<i>Autres mouvements</i>	<i>Solde au 31.12.2008</i>
• Provisions pour autres engagements sociaux	747			58		689
• Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	4 365		55	200	-4 110	0
• Provisions pour autres litiges	2 378					2 378
• Provisions pour risques de crédit (1)	60 601	596				61 197
• Provisions pour impôts	573		44			529
• Provisions pour risques opérationnels (2)	5 419	389		1 033		4 775
• Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement (3)	10 350	1 310		820		10 840
• Autres provisions	5 029	12 214	209	4 710	4 110	16 434
Valeur au bilan	89 462	14 509	308	6 821	0	96 842

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise

en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 15 ci-après

NOTE 15 : ÉPARGNE-LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement.

Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

■ Comptes individuels ■

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
• Ancienneté de moins de 4 ans	216 731	164 047
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	506 137	538 386
• Ancienneté de plus de 10 ans	391 447	511 589
Total plans d'épargne-logement	1 114 315	1 214 022
Total comptes épargne-logement	231 933	244 428
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 346 248	1 458 450

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement	20 837	18 859
Comptes épargne-logement	76 057	71 435
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	96 894	90 294

117

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 840	1 470
• Ancienneté de plus de 10 ans	1 880	2 340
Total plans d'épargne-logement	3 720	3 810
Total comptes épargne-logement	7 120	6 540
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 840	10 350

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>en milliers d'euros</i>	01.01.2008	Dotations	Reprises	31.12.2008
Plans d'épargne-logement	3 810	320	410	3 720
Comptes épargne-logement	6 540	990	410	7 120
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 350	1 310	820	10 840

■ Comptes individuels ■

NOTE 16 : ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent

les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variation de la dette actuarielle

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	19 473	19 752
• Coût des services rendus sur la période	958	818
• Effet de l'actualisation	959	887
• Modification/Réduction/Liquidation de plan	-5 300	
• Prestations versées	-958	-484
• (Gains) / pertes actuariels	298	-1501
Dette actuarielle au 31 décembre	15 430	19 473

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Coût des services rendus sur la période	958	818
• Effet de l'actualisation	959	887
• Rendement attendu des actifs sur la période	-797	-793
• Amortissement du coût des services passés	189	-115
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 309	797

Variation de juste valeur des actifs des régimes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1^{er} janvier	19 708	19 859
• Rendement attendu des actifs	797	793
• Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	109	-1 386
• Cotisation de l'employeur	1 119	925
• Modification / Réduction / Liquidation de plan	-5 300	
• Prestations versées	-958	-484
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	15 475	19 707

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances souscrites auprès de PREDICA.

■ Comptes individuels ■

Variations de la provision

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
(Provisions) / actifs au 1^{er} janvier	235	107
• Cotisation de l'employeur	1 119	925
• Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 309	-797
(Provisions) actifs au 31 décembre	45	235

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 3.99 % pour l'année 2008.

Hypothèses actuarielles utilisées

• Taux d'actualisation	4.67 %
• Taux technique	2.00 %
• Taux de rendement attendu des actifs du régime	4.03 %
• Taux de rendement effectif des actifs du régime	4.15 %
• Taux attendu d'augmentation des salaires (ITP)	2.83 %

Droit individuel à la formation

Le nombre d'heures acquises au titre de l'année 2008 s'élève 31 277 heures pour 26 430 heures utilisées.

NOTE 17 : FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Risque de crédit non avéré	15 899	15 899
Valeurs au bilan	15 899	15 899

119

NOTE 18 : DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	> 3 mois		> 1 an		Total	Dettes	Total	Total
	< 3 mois	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans	principal	rattachées	2008	2007
DETTE SUBORDONNÉES (1)								
• Dettes subordonnées à terme	0	4 600	13 298	50 000	67 898	0	67 898	42 897
- Euros		4 600	13 298	50 000	67 898		67 898	
• Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
• Autres emprunts subordonnés à terme	15 245				15 245	1 967	17 212	16 407
• C/C bloqués des Caisses Locales	10 874	3 528	7 600		22 002	1 100	23 102	22 662
• Dépôts Gtie à caractère mutuel				611	611	0	611	511
VALEURS AU BILAN	26 119	8 128	20 898	50 611	105 756	3 067	108 823	82 477

(1) Le taux des dettes subordonnées est fixe.

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 693 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 2 441 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

■ Comptes individuels ■

NOTE 19 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Capitaux propres</i>			
	<i>Capital</i>	<i>Primes réserves et report report à nouveau</i>	<i>Résultat</i>	<i>Total des capitaux propres</i>
Solde au 31 Décembre 2006	77 970	475 432	60 555	613 957
• Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006			-7 469	-7 469
Variation de capital				0
Variation des primes et réserves		53 086		53 086
Affectation du résultat social 2006			-53 086	-53 086
Report à nouveau débiteur			1 164	1 164
Résultat de l'exercice 2007			64 644	64 644
Autres variations				0
Solde au 31 Décembre 2007	77 970	528 518	65 808	672 296
• Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007			-8 210	-8 210
Variation de capital				0
Variation des primes et réserves		57 598		57 598
Affectation du résultat social 2007			-57 598	-57 598
Report à nouveau débiteur				0
Résultat de l'exercice 2008			62 842	62 842
Autres variations				0
Solde au 31 Décembre 2008	77 970	586 116	62 842	726 928

Le capital social se compose de 3 702 438 parts de 15 euros et de 19 493 milliers d'euros d'émission de Certificats Coopératifs d'Associés souscrits par Crédit Agricole S.A., ainsi que de 2 941 milliers d'euros d'émission de Certificats Coopératifs d'Associés souscrits par le public en 2004. Au 31 décembre 2008, sur les 2 941 milliers d'euros, 2 507 milliers sont détenus par le public, et 434 milliers d'euros par la Caisse Locale des Cantons de Franche-Comté qui assure la liquidité.

120

NOTE 20 : COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
Capitaux propres	726 928	672 296
• Fonds pour risques bancaires généraux	15 899	15 899
• Dettes subordonnées et titres participatifs	108 212	81 966
• Dépôts de garantie à caractère mutuel	611	511
Total des fonds propres	851 650	770 672

NOTE 21 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Les principales opérations effectuées en devises par le Crédit Agricole de Franche-Comté sont en Franc Suisse, la Suisse étant un pays frontalier.

Le montant global de la contre valeur en euros de l'actif devises est de 694 379 milliers d'euros et de 685 317 milliers d'euros pour le passif.

■ Comptes individuels ■

CONTRIBUTIONS PAR DEVISES AU BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
• Euro	8 384 264	8 393 326	7 840 334	7 814 951
• Autres devises de l'Union europ.	1 289	1 284	846	832
• Franc Suisse	688 417	679 364	544 071	569 363
• Dollar	4 657	4 669	6 081	6 202
• Yen	3		319	318
• Autres devises	13		88	73
Valeur brute	9 078 643	9 078 643	8 391 739	8 391 739

NOTE 22 : OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	<i>à recevoir</i>	<i>à livrer</i>	<i>à recevoir</i>	<i>à livrer</i>
Opérations de change à terme	84 823	84 645	29 929	29 890
• Devises	42 567	42 567	14 712	14 712
• Euro	42 256	42 078	15 217	15 178
TOTAL	84 823	84 645	29 929	29 890

NOTE 23 : OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Types d'opérations</i>	<i>Opérations</i>		<i>Total</i>	
		<i>de</i>	<i>autres que</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
		<i>couverture</i>	<i>de couverture</i>		
OPÉRATIONS FERMES		571 730	0	571 730	431 767
Opérations de gré à gré		571 730	0	571 730	431 767
• Swaps de taux d'intérêt		65 250		65 250	74 250
• Swaps emprunteurs		399 605		399 605	199 817
• Swaps prêteur		106 875		106 875	157 700
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES		115 458	0	115 458	93 808
Opérations de gré à gré		115 458	0	115 458	93 808
• Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels :		115 458		115 458	93 808
	Achetés			0	
	Vendus				
Dérivés de crédit		0	0	0	124 045
• Contrats de dérivés de crédit :					
	Achetés				
	Vendus				124 045
TOTAL		687 188	0	687 188	649 620

■ Comptes individuels ■

NOTE 23.1 : OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Répartition par durée restant à courir</i>					
	<i>Total au 31.12.2008</i>			<i>dont opérations effectuées de gré à gré</i>		
	<i>< 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>< 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>
• Swaps de taux d'intérêts	85 612	452 270	33 848	85 612	452 270	33 848
• Caps, Floors, Collars	0	0	115 458			115 458
Sous total	85 612	452 270	149 306	85 612	452 270	149 306
• Opérations de change à terme	169 467			169 467		
Total général	255 079	452 270	149 306	255 079	452 270	149 306

NOTE 23.2 : INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>		<i>31.12.2007</i>	
	<i>Total juste valeur</i>	<i>Encours notionnel</i>	<i>Total juste valeur</i>	<i>Encours notionnel</i>
• Swaps de taux d'intérêt	-17 336	571 730	-3 022	431 767
• Caps, Floors, Collars	221	115 458	3 156	93 808
Total général	-17 115	687 188	134	525 575

À noter que le CDS ENEE a été remboursé au cours de l'exercice 124 045 milliers d'euros. La juste valeur de ce CDS était estimée à zéro.

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

NOTE 23.3 : INFORMATION SUR LES SWAPS

VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Micro- couverture</i>	<i>Macro- couverture</i>
CONTRATS D'ÉCHANGES DE TAUX D'INTÉRÊTS ET DE DEVISES		
• Contrats d'échanges de taux	6 671	565 059

NOTE 24 : INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

La majeure partie des contreparties bancaires appartiennent au Groupe (CREDIT AGRICOLE S.A. et BFT).

L'application des techniques Crédit Agricole SA de mesure du risque de contrepartie sur les produits dérivés nous amène à un risque de crédit potentiel de 2 179 milliers d'euros.

■ Comptes individuels ■

NOTE 25 : ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Le Groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française. Dans le cadre de cette opération, la Caisse Régionale a apporté des créances en garantie à Crédit Agricole S.A. à hauteur de 75 373 milliers d'euros.

Figure également dans cette rubrique la garantie reçue des Caisses Locales concernant

certains prêts accordés par la Caisse Régionale à leurs sociétaires, pour un montant de 787 681 milliers d'euros.

NOTE 26 : ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES

Une convention de garantie est signée avec Crédit Agricole S.A. Le montant nominal de cette garantie donnée correspond au capital et réserves, soit 664 087 milliers d'euros.

NOTE 27 : PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

<i>PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS (en milliers d'euros)</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
Intérêts et produits assimilés	368 695	331 057
• sur opérations avec les établissements de crédit	2 782	1 790
• sur opérations internes au Crédit Agricole	18 686	13 884
• sur opérations avec la clientèle	341 061	306 037
• sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 988	5 082
• Produit net sur opérations de macro-couverture	167	
• Autres intérêts et produits assimilés	11	4 264
Intérêts et charges assimilées	263 063	214 963
• sur opérations avec les établissements de crédit	1 132	484
• sur opérations internes au Crédit Agricole	225 835	184 468
• sur opérations avec la clientèle	26 652	18 316
• Charge nette sur opérations de macro-couverture	0	1 453
• sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 069	10 203
• Autres intérêts et charges assimilées	375	39
Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	105 632	116 094

NOTE 28 : REVENUS DES TITRES

	<i>en milliers d'euros</i>	
<i>Titres à revenus fixes</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
• Titres de placement	1 303	111
• Titres d'investissement	4 685	4 971
Revenus des titres à revenus fixes	5 988	5 082
<i>Titres à revenus variables</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
• Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	24 941	20 733
Revenus des titres à revenus variables	24 941	20 733
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	30 929	25 815

■ Comptes individuels ■

NOTE 29 : PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Net</i>	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Net</i>
• sur opérations avec les établissements de crédit	284	48	236	312	61	251
• sur opérations internes au Crédit Agricole	15 239	9 434	5 805	13 601	5 808	7 793
• sur opérations avec la clientèle	32 907	31	32 876	30 474	26	30 448
• sur opérations sur titres						
• sur opérations de change	100	0	100	104		104
• sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	611	0	611	160	1	159
• sur prestations de services financiers	58 659	5 280	53 379	59 858	5 827	54 031
• provision pour risques sur commissions	2 542	3 575	-1 033	187	2 523	-2 336
TOTAL	110 342	18 368	91 974	104 696	14 246	90 450

NOTE 30 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 762	2 008
• Solde des opérations de change et instruments financiers à terme	172	34
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	1 934	2 042

NOTE 31 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>Titres de placement</i>	<i>en milliers d'euros</i>	
	31.12.2008	31.12.2007
• Dotations aux dépréciations	3 719	416
• Reprises de dépréciations	598	
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	-3 121	-416
• Plus-values de cession réalisées	4 400	10 737
• Moins-values de cession réalisées	4 057	
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	343	10 737
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	-2 778	10 321
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	-2 778	10 321

■ Comptes individuels ■

NOTE 32 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
Autres produits d'exploitation bancaire	25 873	22 655
• Produits divers	25 364	22 472
Quote part des opérations faites en commun	3	4
Reprises provisions	506	179
Total des autres produits d'exploitation bancaire	25 873	22 655
Autres charges d'exploitation bancaire	236	162
• Charges diverses	181	146
Quote part des opérations faites en commun	42	16
Dotations provisions	13	
Total des autres charges d'exploitation bancaire	236	162
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	25 637	22 493

NOTE 33 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Note 33.1 : Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
<i>Frais de personnel</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
Salaires et traitements	49 402	48 959
Charges sociales :	23 934	23 812
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 154	5 983
• Intéressement et participation	9 739	10 676
• Impôts et taxes sur rémunérations	5 998	6 576
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	89 073	90 023
Refacturation et transferts de charges de personnel	-5 474	-5 131
Frais de personnel nets	83 599	84 892
Frais administratifs :		
• Impôts et taxes	4 049	4 151
• Services extérieurs	45 168	47 533
• Transfert de charges	-109	-121
TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS	49 108	51 563
Refacturation et transferts de charges administratives	-456	-1 044
Frais administratifs nets :	48 652	50 519
VALEUR NETTE AU BILAN	132 251	135 411

■ Comptes individuels ■

Note 33.2 : Effectif moyen par catégorie

<i>Catégories de personnel</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
• Cadres	367	349
• Non cadres	1 129	1 149
TOTAL	1 496	1 498
DONT : France	1 486	1 488
Etranger	10	10
DONT PERSONNEL MIS A DISPOSITION	63	68

Note 33.3 : Rémunération des Cadres de Direction

• Avantages à court terme	2 289 969
• Avantages à long terme	63 496
• Indemnités de fin de contrat	319 167

Par dirigeants, il faut entendre l'ensemble des membres du Comité de Direction.

NOTE 34 : COÛT DU RISQUE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	50 405	56 611
• Dépréciations de créances douteuses	41 766	49 141
• Autres provisions et dépréciations	8 639	7 470
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	29 806	64 641
• Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	27 194	51 855
• Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	2 612	12 786
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	20 599	-8 030
• Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	57	102
• Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	8 761	24 770
• Récupérations sur créances amorties	-856	-1 384
• Pertes sur risque opérationnel	15	
COÛT DU RISQUE	28 576	15 458

(1) Dont 7 940 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises et dont 821 milliers d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuse non compromises.

(2) Dont 55 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 2 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 7 940 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

■ Comptes individuels ■

NOTE 35 : RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS		
• De titres d'investissement	1 845	
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	217	8
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS		
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	44	10
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS		
• De titres d'investissement	-1 845	
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-173	2
PLUS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES		
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	267	
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION		
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	267	
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE		
	-1 751	2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
• Plus-values de cession	6 717	270
• Moins-values de cession	72	40
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE		
	6 645	230
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	4 894	232

NOTE 36 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

La Caisse Régionale n'a constaté aucun produit ou charge exceptionnelle.

NOTE 37 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 18 345 milliers d'euros diminué d'une reprise de provision de 44 milliers d'euros pour impôt différé, soit un impôt global de 18 301 milliers d'euros.

■ Comptes individuels ■

NOTE 38 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Aucun évènement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice 2008 n'est intervenu.

NOTE 39 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Résultat à affecter</i>	<i>Affectation des excédents</i>		<i>TOTAL</i>
		<i>Conservés</i>	<i>Distribués</i>	
Résultat comptables après IS :				
• Bénéfice	62 842			
Affectations :				
• Réserve spéciale de plus value à LT				
• Intérêts aux parts aux CL			2 388	2 388
• Rémunérations des C.C.A. détenus par CASA			4 713	4 713
• Rémunérations des C.C.A. des autres détenteurs			711	711
• Réserve légale		41 272		41 272
• Autres réserves		13 758		13 758
TOTAUX	62 842	55 030	7 812	62 842

NOTE 40 : PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Franche-Comté.

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS</i>	<i>%</i>	<i>Cabinet SORECO</i>	<i>%</i>
Audit :				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	120	100%	61	100%
TOTAUX	120		61	

PUBLICITÉ

Le rapport de gestion concernant l'exercice 2008 est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement sis 11, avenue Elisée Cusenier – 25084 BESANCON CEDEX 9.

- **Rapport général
des Commissaires
aux Comptes
sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008

■ Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ■

Aux Sociétaires
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté
11, avenue Elisée Cusenier
25084 Besançon Cedex 9

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de

l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 "Principes et méthodes comptables" de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application des règlements CRC n°2008-7 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Votre Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 4.1, 9, 14 et 34). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuilles.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité au 31 décembre 2008 pour les principales lignes du portefeuille.

■ Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ■

- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes

annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dole, le 2 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Eric Bulle



Soreco SA
Olivier Renard



■ Résolutions de l'Assemblée Générale

au 31 décembre 2008

■ Résolutions de l'Assemblée Générale ■

L'Assemblée Générale propose un vote global des résolutions en fin d'énoncé par le Président des 11 décisions à prendre.

Le vote global est adopté à l'unanimité, par vote à main levée.

1. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2008 ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2008 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion.

2. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2007 ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2008 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion.

3. CHARGES NON DÉDUCTIBLES DE L'ARTICLE 39-4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

L'Assemblée Générale, sur le rapport du conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 18 164 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce

code, ainsi que le montant s'élevant à 6 254 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

4. FIXATION DE L'INTÉRÊT À SERVIR AUX PARTS SOCIALES

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de servir un intérêt de 4.30 % aux parts sociales du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté pour l'exercice 2008.

5. AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'Article 643 du Code Rural, d'affecter, de la manière suivante, le résultat de l'exercice 2008, soit **62 842 021,87 euros**.

RESULTAT DISTRIBUABLE : **62 842 021,87 €**

- Intérêts des parts sociales aux sociétaires **2 388 072,51 €**

Dont 12,90 € éligibles à l'abattement

Et 2 388 059,61 € non éligibles

- Rémunération aux Certificats Coopératifs d'Associés **5 424 305,00 €**

Dont 417 943,76 € éligibles à l'abattement

Et 5 006 361,24 € non éligibles

- Affectation à la Réserve légale : **41 272 233,27 €**

- Réserve facultative : **13 757 411,09 €**

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, le tableau suivant reprend les distributions opérées au cours des trois exercices précédents :

	<i>Intérêts aux parts sociales</i>	<i>Éligibles à l'abattement</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement 2008 au titre de 2007	2 526 913,94	14,33	2 526 899,60
• Versement 2007 au titre de 2006	2 249 231,09	12,15	2 249 218,94
• Versement 2006 au titre de 2005	1 999 316,52	11,88	1 999 304,64

■ Résolutions de l'Assemblée Générale ■

	Rémunération CCA	Donnant droit à l'abattement de droit commun	Non éligibles à l'abattement
• Versement 2008 au titre de 2007	5 683 219,20	745 096,40	4 938 122,80
• Versement 2007 au titre de 2006	5 219 588,16	659 129,53	4 560 458,63
• Versement 2006 au titre de 2005	4 157 723,52	524 546,88	3 633 176,64

6. CONSTATATION DE LA VARIATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale constate que le capital social a varié, de la façon suivante, entre la clôture des exercices 2007 et 2008.

- Capital au 31 décembre 2007 (CCA Compris)
77 970 330 euros

- Capital au 31 décembre 2008 (CCA Compris)
77 970 330 euros

7. APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, tel qu'il lui a été présenté.

8. INDEMNITÉS AU PRÉSIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

En application de l'article L 512-36 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration de fixer le montant des indemnités compensatrices de temps passé à verser au Président et aux Vice Présidents.

9. ÉMISSION TSR

L'Assemblée Générale autorise un programme d'émission de 100 000 000 € (cent millions) de Titres Subordonnés.

10. POUVOIRS POUR FORMALITÉ

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assem-

blée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

11. VOTE GLOBAL DES RÉSOLUTIONS

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité les résolutions 1-2-3-4-5-6-7-8-9 et 10 telles qu'elles lui ont été présentées.

12. RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale doit procéder au renouvellement partiel du Conseil d'Administration pour 3 ans.

• Les Administrateurs dont le mandat expire cette année et à renouveler sont :
Mme Joëlle ROUX, Messieurs Thierry BRELOT, Jean-Louis DELORME, Georges FLOTAT, Claude TAILLARD, Bernard TONNOT.

Au total, ce sont donc 6 postes qui sont à pourvoir.

• Sont candidats :
Mme Joëlle ROUX, Messieurs Thierry BRELOT, Jean-Louis DELORME, Georges FLOTAT, Claude TAILLARD, Bernard TONNOT.

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Tous les candidats sont élus ou réélus par vote à bulletins secrets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures vingt-cinq.

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Jean-Louis DELORME

